



SOMMAIRE

	Page
Point 55 de l'ordre du jour :	
Développement et coopération économique internationale (suite) :	
a) Rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale	925

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 55 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement et coopération économique internationale
(suite) :

a) Rapport du Comité plénier créé en application de la
résolution 32/174 de l'Assemblée générale

1. M. TABIBI (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] :
Par une heureuse coïncidence, le point 55 que nous
discutons en ce moment relève du thème qui fait l'objet de
l'Article 55 de la Charte des Nations Unies, qui se lit
comme suit :

“En vue de créer les conditions de stabilité et de
bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des
relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du
principe de l'égalité des droits des peuples et de leur
droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favorisè-
ront :

“a. le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi
et des conditions de progrès et de développement dans
l'ordre économique et social;

“b. la solution des problèmes internationaux dans les
domaines économique, social, de la santé publique et
autres problèmes connexes...”

2. En fait, ce sont les nobles dispositions du Chapitre IX
de la Charte, et plus particulièrement l'Article 55, qui
distinguent la Charte du Pacte de la Société des Nations. En
effet, à Dumbarton Oaks et à San Francisco, les fondateurs
de l'Organisation des Nations Unies avaient souligné l'im-
portance de l'autodétermination économique qui devait
accompagner les droits politiques. Le but principal de la
création du Conseil économique et social en tant qu'organe
principal des Nations Unies était d'assurer d'urgence le
progrès économique et social des nations.

3. Depuis l'adoption de la Charte sur les rivages argentés
du Pacifique dans la belle ville de San Francisco, plus de
trois décennies se sont écoulées et les Nations Unies ont
presque atteint l'objectif de l'universalité, et l'émancipation

politique de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, à
quelques exceptions près, est presque partout instaurée.
Mais cette autodétermination politique des nations, avec les
drapeaux colorés et les hymnes nationaux impressionnants
et retentissants, n'a rien fait pour résoudre les problèmes
économiques. L'autodétermination politique et écono-
mique est une condition essentielle du maintien de l'indé-
pendance et de la souveraineté des nouvelles nations. Sans
cela, l'ancien colonialisme qui nous quitte par la grande
porte ne manquera pas de revenir sous forme de néo-
colonialisme et de domination économique par la petite
porte. C'est en raison de cette injustice que, après trois
décennies, avec une augmentation considérable de la popu-
lation mondiale et de la pauvreté, les problèmes écono-
miques du monde en développement sont devenus plus
aigus et que le fossé entre pauvreté et prospérité, entre
pauvres et riches, entre pays en développement et pays
développés ne cesse de s'élargir. En refusant de négocier
raisonnablement et de restructurer les relations écono-
miques internationales, le monde connaît des crises écono-
miques de plus en plus graves.

4. Il y a des siècles, un philosophe romain, Sénèque, a
dit : “Les hommes affamés n'écoutent pas la voix de la
raison; ils sont indifférents à la justice et ne se mettent pas à
genoux pour prier”. Mais, comme nous le voyons de nos
jours, beaucoup de nations du Nord n'écoutent pas la voix
de la raison et son indifférentes à la justice.

5. Deux décennies du développement ont été proclamées,
mais peu de progrès ont été réalisés. Les déclarations de
l'Assemblée générale, les conclusions de cinq sessions de la
CNUCED, la réunion de six conférences de chefs d'Etat ou
de gouvernement des pays non alignés, de nombreuses
déclarations prononcées au cours de différentes réunions
régionales et internationales et les nombreux appels du
Groupe des Soixante-Dix-Sept n'ont eu aucun écho.
Aujourd'hui, deux tiers de l'humanité, dans le monde en
développement s'impatientent, s'agitent et sont profon-
dément préoccupés par leur détresse économique et sociale.
Ils sont à juste titre mécontents de l'insuffisance des progrès
réalisés dans les négociations concernant la mise en œuvre
de la Déclaration et du Programme d'action concernant
l'instauration du nouvel ordre économique international,
adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée
générale [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*].

6. Les pays développés à économie de marché, négligents
de leurs obligations humanitaires découlant de la Charte et
souhaitant maintenir le *statu quo* fondé sur la domination
économique et l'exploitation, ne manifestent aucune vo-
lonté politique pour une coopération économique.

7. Ils sont très réticents lorsqu'il s'agit de contribuer à
une petite assistance ou de montrer un peu de compré-
hension, mais ils sont toujours prêts à dépenser 1,5 milliard

de dollars par jour pour l'armement et pour les armes de destruction massive; ils ne sont pas prêts à détourner 10 p. 100 de ce montant pour créer un fonds afin de sauver des milliards d'êtres humains affamés, dénudés, sous-alimentés et malades dans le monde en développement. C'est surtout en raison de cette attitude que la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille au mois de mai dernier, n'a même pas pu obtenir un minimum de résultats. L'attitude rigide manifestée actuellement par ces pays entraînera une escalade de la crise économique mondiale.

8. Comme les statistiques le montrent, le monde en développement n'a pas connu de croissance au cours des dernières années et il n'y a aucun espoir pour l'avenir si l'attitude égoïste et à courte vue des pays industrialisés se poursuit. Du fait de cette politique égoïste, le sous-développement, la malnutrition, l'analphabétisme, la misère, la faim et la maladie ne cessent de croître. Il en est de même pour les prix des produits manufacturés, des produits alimentaires et des services importés par les pays en développement, et les prix des produits de base de ces derniers pays connaissent de grandes fluctuations, ce qui a créé un large écart commercial qui affecte énormément leur vie économique et sociale et contribue, ainsi, à augmenter la pauvreté et la souffrance des populations du tiers monde.

9. Les nations développées utilisent le niveau élevé d'inflation et de chômage qu'elles sont impuissantes à contrôler, ainsi que les difficultés chroniques concernant leur balance de paiements, comme prétextes pour ne pas adopter de mesures destinées à faire face aux besoins urgents des pays en développement et pour ne pas s'entendre quant à la restructuration de leurs économies afin de faire face aux besoins actuels.

10. Parmi les pays en développement, les moins avancés et les pays sans littoral d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que les pays les plus sérieusement affectés, souffrent à la fois de l'inflation et de la récession, des prix élevés des biens d'équipement du monde industrialisé, des tendances irrégulières du commerce, de la détérioration de la situation monétaire internationale, de l'augmentation de la dette étrangère, de la politique protectionniste, des tarifs élevés, d'une part, et des prix de l'énergie qui augmentent de façon astronomique, d'autre part. Dans mon pays, un proverbe dit que "d'un côté se trouve la corne du taureau et de l'autre le marteau du forgeron"; voilà la situation à laquelle font face ces populations affamées, sans abri, malades, dénudées et réduites à la pauvreté.

11. Après la déception causée par la cinquième session de la CNUCED, le Comité plénier a été créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale pour surveiller la situation économique. Comme l'ont si bien dit à la 40e séance le représentant de l'Inde, président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, ainsi que M. Stoltenberg, de la Norvège, président du Comité plénier, le Comité a tenu deux réunions importantes avant et après la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés¹, afin d'examiner la situation tragique du monde en développement et présenter ses décisions à l'Assemblée générale à la présente session pour qu'elle les examine d'urgence.

12. Au cours du débat du Comité, le Secrétaire général des Nations Unies, le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, le Directeur de l'ONUDI, le Secrétaire général de la CNUCED, des représentants d'autres institutions et les Etats membres du Comité ont tous souligné la nécessité de restructurer le schéma de la production mondiale, de la consommation et du commerce, afin d'assurer, entre autres, l'accroissement substantiel de la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale, et leur droit à exercer un contrôle total et effectif sur l'utilisation de leurs ressources naturelles. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept, au Comité plénier, ainsi que la Conférence des non-alignés à La Havane et lors de la réunion de leurs ministres des affaires étrangères qui a eu lieu au début de ce mois, au Siège, ont appuyé la nouvelle proposition visant à mener une nouvelle série de négociations mondiales concernant la coopération économique internationale pour le développement. Cette proposition constitue la mesure la plus importante prise par les chefs d'Etat ou de gouvernement à La Havane; elle a été appuyée à New York, à la réunion du Comité plénier, et l'Assemblée en est maintenant saisie [A/34/34, troisième partie, annexe I]. Nous espérons que l'Assemblée examinera comme il convient cette proposition.

13. A la lumière de la situation économique mondiale critique et de l'écart croissant entre les nations riches et les nations pauvres et compte tenu de l'importance croissante du monde en développement et de son agitation, la délégation de la République démocratique d'Afghanistan croit que le point 55 actuellement à l'examen par l'Assemblée générale et la proposition présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au Comité plénier, constituent le sujet le plus important dont soit saisie l'Assemblée et que nous devons l'étudier avec le plus grand sérieux. Nous sommes d'avis également que le Comité plénier, quel que soit le degré d'inefficacité qui a marqué ses travaux en 1977 et 1978, a étudié très sérieusement les questions dont il a été saisi cette année, et nous sommes d'accord avec le Président du Comité, M. Stoltenberg, pour estimer que c'est par cette instance seulement que nous pourrions revitaliser et renforcer le dialogue Nord-Sud et rendre les négociations mondiales plus efficaces. L'échec de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale ainsi que celui de la cinquième session de la CNUCED à Manille, dont j'ai déjà parlé, rendent absolument indispensable que le Comité plénier devienne une instance efficace pour assurer le dialogue Nord-Sud, parce que ce comité n'est pas seulement une instance économique, mais aussi une instance politique qui peut nous permettre d'avancer sur la voie d'une solution fondamentale des problèmes économiques mondiaux.

14. Le Comité plénier n'a pas pu, dans le peu de temps dont il disposait, adopter des propositions concrètes, mais, néanmoins, il a étudié sérieusement tous les problèmes qu'il a eu à examiner; il a identifié les principes sur lesquels un accord était possible ainsi que les questions qui nécessiteraient de nouvelles consultations; il ne s'est pas hâté d'adopter des propositions, mais il a demandé du temps pour la réflexion et la négociation. Le Comité plénier a convenu à l'unanimité que, si des négociations mondiales devaient avoir lieu dans le cadre des Nations Unies, peut-être au Comité plénier, lui-même, de nombreuses questions auxquelles nous sommes confrontés devraient

¹ Tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979.

être résolues, à condition que ces négociations aient lieu dans un délai déterminé pour obtenir des résultats rapides.

15. Nous estimons que la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur des négociations mondiales ne fait nullement double emploi avec les négociations actuelles concernant la stratégie internationale du développement, mais que des négociations mondiales plus efficaces, tenues d'une façon sérieuse et honnête et dans un délai déterminé, permettront d'étudier les problèmes les plus importants et faire du nouvel ordre économique international une réalité. Il appartient au Président du Comité plénier et au Comité lui-même de convoquer plus fréquemment des réunions à un niveau élevé, pour faire les préparations nécessaires en vue des négociations mondiales essentielles et pour préparer la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1980.

16. D'autres propositions ont été faites en ce qui concerne d'autres catégories spéciales d'Etats, comme les pays sans littoral [*ibid.*, annexe VII], qui sont confrontés à des situations économiques très graves en raison des injustices de la géographie et de l'histoire; il en est de même pour les pays en développement insulaires [*ibid.*, annexe VI] et les pays les plus gravement touchés [*ibid.*, annexe IV]. J'espère que ces textes feront l'objet d'un examen très sérieux de la part de l'Assemblée ainsi que du Comité. Bien que je n'attache pas une priorité particulière à un texte spécifique relatif au rapport du Comité plénier, j'estime de mon devoir, en tant que représentant d'un des pays en développement les moins avancés et des pays sans littoral, de dire que les problèmes des pays sans littoral d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont plus graves que ceux d'autres pays en développement sérieusement affectés ou insulaires. Ces problèmes sont graves en raison de la situation géographique permanente qui gêne le commerce ainsi que l'accès de ces pays à la mer et au monde extérieur. En fait, les pays sans littoral sont les seuls pays qui aient besoin de la coopération des pays en développement et qui aient plus besoin encore de la coopération de leurs voisins qui sont peut-être des pays en développement eux-mêmes. C'est pourquoi les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine devraient être les premiers à offrir leur coopération à leurs voisins sans littoral, ce qui stimulerait leur commerce mutuel et créerait une atmosphère d'amitié et de coopération dans leur propre région; c'est ce que demandent les résolutions No 1 et No 7, adoptées à La Havane, par la sixième Conférence des pays non alignés [voir A/34/542, annexe, sect. VI B].

17. A ce stade, je ne commenterai pas ces résolutions quant au fond puisque, comme l'a dit le représentant de l'Inde, en sa qualité de président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, elles seront discutées plus tard, en novembre, après des consultations approfondies. Nous aurons donc amplement le temps d'expliquer notre position sur la question. Je dirai seulement aujourd'hui que "charité bien ordonnée commence par soi-même"; en d'autres termes, le Groupe des Soixante-Dix-Sept et les pays en développement devraient d'abord coopérer entre eux, par tous les moyens dont ils disposent. Ils pourront ensuite, plus unis, aborder les négociations mondiales en vue de résoudre les grands problèmes économiques contemporains.

18. Nous devons nous montrer vigilants et déterminés dans nos efforts et ne manquer aucune occasion pour le bien de l'humanité. Nous croyons que le monde entier est comme un seul foyer et sous son toit toutes les nations doivent vivre comme les membres d'une même famille. Nous devons nous aider les uns les autres, comme les membres d'une même famille.

19. M. SADEGHI YARANDI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : C'est la deuxième année consécutive que l'Assemblée générale examine la question du développement et de la coopération économique internationale au cours de séances plénières. Cette procédure a été adoptée pour souligner à nouveau les préoccupations légitimes de la communauté internationale devant les sombres perspectives de l'économie mondiale et, en particulier, leurs graves conséquences pour les pays en développement. Par conséquent, l'occasion est propice de faire une évaluation objective des résultats des négociations en cours au Comité plénier et dans d'autres instances des Nations Unies, afin de donner un nouvel élan à l'action future.

20. Les résultats des négociations sur la coopération économique internationale, au sein du système des Nations Unies et en dehors du système, nous ont causé des déceptions alarmantes.

21. La convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale avait suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes dans les pays en développement qui souffrent depuis longtemps de l'injustice et de l'iniquité cruelles de l'ordre économique mondial en vigueur. Ils avaient mis leurs espoirs dans l'opinion de plus en plus partagée que l'ordre économique mondial instauré après la seconde guerre mondiale arrivait à sa fin et qu'un nouvel ordre, juste, était sur le point de voir le jour. C'est avec ces mêmes espoirs qu'ils ont quitté la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, afin d'entreprendre un dialogue véritable et significatif en vue d'amener un changement systématique dans le domaine économique, changement basé sur le nouvel ordre économique international. Toutefois, les événements qui ont suivi n'ont pas apporté la matérialisation de ces aspirations.

22. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale était une autre phase du dialogue Nord-Sud qui s'est déroulé en dehors du système des Nations Unies et dont le résultat est bien connu de tous dans cette assemblée. La création du Comité plénier, au niveau des Nations Unies, pour poursuivre le processus de négociation dans le cadre du nouvel ordre économique mondial s'est révélée jusqu'ici peu concluante. Les résultats d'autres réunions et conférences internationales dont la convocation a coûté cher à l'Organisation — la cinquième session de la CNUCED, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, les négociations commerciales multilatérales, etc. — sont aussi décourageantes.

23. Ainsi, tous les efforts réalisés depuis le début de la première série de négociations entre le Nord, riche, et le Sud, pauvre, à la première session de la CNUCED², ont soit échoué soit eu des résultats négligeables. Il est particu-

² Tenue à Genève du 23 mai au 16 juin 1964.

lièrement inquiétant de voir que, alors que les négociations internationales sur les problèmes pressants de l'économie mondiale n'ont pas réussi à apporter des changements véritables, la situation économique actuelle se détériore rapidement. L'économie mondiale traverse la crise la plus grave qu'on ait connue depuis la seconde guerre mondiale. Les effets négatifs de cette crise profonde se font de plus en plus sentir sur les économies vulnérables des pays en développement. Les études et rapports sur le développement économique des pays en développement témoignent des réalités choquantes qui prévalent dans ces pays. Et pourtant, leur situation s'aggrave constamment par rapport aux gains économiques des pays développés.

24. La cause profonde de l'échec de la communauté internationale dans ses tentatives pour redresser la situation actuelle de l'économie mondiale doit être trouvée dans la perpétuation d'un système économique injuste et inégal qui détermine les relations économiques internationales. La cause principale du manque de succès des négociations internationales réside dans le fait que l'ancien système demeure inchangé. Les problèmes de l'économie mondiale qui aggravent les tendances négatives des relations économiques internationales, dont les effets sont de plus en plus pernicieux pour les pays en développement, sont structurels par nature. Les approches partielles et à court terme ne se prêtent pas à la solution de ces problèmes. Une transformation résolue et draconienne de la structure de l'économie mondiale devrait avoir eu lieu depuis longtemps. En fait, les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont préparé le terrain à la réalisation de cet impératif.

25. Le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale mentionnait déjà la nécessité d'un changement structurel dans la déclaration qu'il a faite devant la Deuxième Commission, le 1er octobre dernier :

“La caractéristique principale de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, dont certains éléments ont par la suite été développés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, est que ces textes insistent sur la nécessité de changements structurels. Ces documents partent du principe que c'est le système économique mondial lui-même qu'il faut modifier si l'on veut arracher les pays en développement à la sujétion économique dans laquelle ils se trouvent par rapport aux pays développés, sujétion qui est non seulement un des résultats mais également une des causes importantes de leur sous-développement³.”

26. L'on dit souvent que la perpétuation de ce système n'est dans l'intérêt de personne. On peut toutefois constater, non sans ironie, que certains pays développés se refusent absolument à changer le *statu quo*. Au lieu de s'attacher à trouver une solution aux vrais problèmes, ces pays, à maintes reprises, ont essayé de détourner notre attention en faisant intervenir de nouveaux concepts ou de

nouvelles propositions qui ne reflètent pas la réalité de la situation du tiers monde.

27. D'autres pays encore ont essayé d'attirer l'attention internationale sur la situation de l'énergie et la décision des pays exportateurs de pétrole d'ajuster le prix du pétrole pour compenser les effets négatifs de l'inflation internationale et des fluctuations monétaires. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale elle-même a eu lieu à une époque où des tentatives de ce genre étaient faites. Pour le peuple iranien en particulier, de telles tentatives rappellent l'ère où feu Mohammad Mossadegh conduisait le peuple dans sa lutte pour exercer ses droits souverains sur ses ressources naturelles — une ère au cours de laquelle l'impérialisme international a réussi à réprimer la lutte du peuple iranien en ayant recours aux moyens et aux intrigues les plus sournois.

28. L'augmentation du prix du pétrole — que l'on appelle la crise de l'énergie — est un effet logique et immédiat de la crise économique actuelle. C'est essentiellement le résultat de l'incapacité du système monétaire international à contenir les fluctuations anormales des monnaies, qui provoque l'érosion de la valeur réelle des recettes des pays exportateurs de pétrole. D'après le *Rapport sur le développement dans le monde, 1979*⁴, en dépit des augmentations récentes, en valeur constante, le prix du pétrole a continué de décliner en termes réels, à cause de l'érosion causée par l'inflation mondiale et la dévaluation du dollar des Etats-Unis. Le prix du baril de pétrole brut, en juillet 1979, était à un niveau à peu près similaire, en termes réels, à celui de 1974, c'est-à-dire moins de 8 dollars des Etats-Unis. Il n'est pas besoin de dire que, bien que le prix du pétrole ait été gelé pendant 18 mois, l'économie mondiale n'a donné aucun signe de reprise. En outre, l'économie mondiale a eu à faire face à la crise bien avant ce qu'on appelle la crise de l'énergie de 1973. Par ailleurs, la tendance actuelle de la consommation de pétrole des pays développés, qui utilisent plus de 80 p. 100 de la production totale mondiale, n'est pas justifiable. Toutefois, cette tendance s'est récemment aggravée en raison de la politique d'accumulation de ces pays.

29. Il n'est pas dans l'intérêt de la communauté internationale de détourner son attention des problèmes économiques véritables du monde et des négociations sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il appartient à tous les pays, particulièrement aux pays développés, de donner la preuve de leur bonne volonté et de leur détermination en vue d'assurer une coopération internationale véritable.

30. Pour répondre à ce besoin et pour donner un nouvel élan permettant au Comité plénier de sortir de l'impasse, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a proposé l'organisation d'une nouvelle série de négociations mondiales. Maintenant que l'Assemblée générale va prendre une décision afin de lancer la nouvelle série de négociations mondiales et de la préparer, certains points doivent rester présents à l'esprit.

31. Il faut dès le début souligner le fait que les négociations doivent être menées sur la base et dans le cadre

³ Voir document A/C.2/34/4, p. 2. Ce document contient le texte complet de la déclaration qui apparaît sous forme résumée dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Deuxième Commission, 4e séance, par. 20 à 34, et ibid., Deuxième Commission, Fascicule de session, rectificatif.*

⁴ Banque mondiale, Washington, D.C., 1979.

des décisions adoptées aux sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. L'essentiel de ces décisions vise une restructuration de l'actuel système économique mondial, qui est anachronique – un système qui est fondé sur l'exploitation des masses des pays du tiers monde et sur le pillage de leurs ressources naturelles; un système qui repose sur une division internationale du travail injuste aux dépens des pays en développement, qui doivent en subir toutes les conséquences; un système dans lequel le processus de prise de décision en ce qui concerne les questions monétaires et financières sur le plan international est fondé essentiellement sur le contrôle du Nord; un système qui a conduit à une inflation et à une instabilité monétaire internationales dévastatrices, qui transfèrent les effets de la crise économique aux pays en développement.

32. La nouvelle série de négociations mondiales doit tendre à résoudre ces problèmes fondamentaux. Ces négociations doivent avoir pour but de redresser les injustices et les inégalités qui prévalent actuellement.

33. Mon pays ne ménagera aucun effort pour que ces nobles objectifs deviennent une réalité. Le but de la révolution islamique du peuple iranien a été de réaliser la justice, la liberté et l'égalité. Par conséquent, il n'est que trop juste que notre peuple apporte son plein appui à la cause de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui répondrait pleinement aux besoins réels et aux problèmes pressants des pays en développement en favorisant la justice et l'égalité pour tous les peuples opprimés du tiers monde.

34. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord dire combien le Gouvernement australien a apprécié le rapport sur les travaux du Comité plénier que M. Stoltenberg a présenté à l'Assemblée générale. Les résultats obtenus par le Comité ont peut-être été modestes, mais cela ne reflète nullement les efforts considérables qu'y a consacrés M. Stoltenberg. Je voudrais qu'il sache que nous sommes très conscients de l'ampleur de ses efforts, surtout pour préparer les réunions du Comité. Cela est apparu à l'évidence au cours de la deuxième session du Comité, tenue en mars dernier et consacrée à l'alimentation et à l'agriculture, ainsi qu'au cours de la troisième session, tenue en septembre dernier. C'est là certainement une leçon dont nous devons profiter. Lorsque nous réfléchissons aux problèmes figurant au calendrier très chargé des conférences des Nations Unies concernant les questions Nord-Sud, nous devons trop souvent constater que ces réunions ont lieu sans qu'il y ait eu préparation préalable adéquate.

35. Nous avons une dette de gratitude envers M. Stoltenberg pour nous avoir rappelé, comme il l'a fait à la 35e séance du Comité plénier, tenue le 15 septembre, et aussi dans la déclaration qu'il a faite la semaine dernière à l'Assemblée générale [40e séance], que le dialogue Nord-Sud ne peut pas progresser au moyen d'un système dans lequel on se contente de jongler avec les mots pour donner l'apparence d'un accord. Nous pensons, comme lui, qu'il serait préférable d'identifier les divergences là où elles existent, d'y faire face honnêtement et de chercher à leur apporter des solutions réalistes et pratiques.

36. On propose maintenant que le Comité plénier assume de nouvelles responsabilités, qu'il prépare une série de

négociations mondiales sur les questions Nord-Sud, qui seraient lancées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980. Ce sera là un nouveau défi. Le Gouvernement australien a étudié attentivement cette proposition; comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Australie dans la déclaration qu'il a faite le 1er octobre dans le cadre du débat général, nous sommes prêts à accepter en principe cette proposition [16e séance, par. 209]. Nous le faisons en espérant que le travail préparatoire sera couronné de succès, de sorte que, lorsque le Comité plénier présentera son rapport à la session extraordinaire de 1980, tout le monde s'accordera à reconnaître que les négociations mondiales peuvent commencer sur une base acceptable pour tous.

37. Les discussions au Comité plénier, agissant en tant que comité préparatoire, seront inévitablement complexes. Nous ne nous faisons aucune illusion à ce sujet. La proposition dont nous sommes saisis est encore, nous le reconnaissons, couchée en termes trop généraux, et il faudra y ajouter encore beaucoup de détails. A cet égard, nous avons pris tout particulièrement note de la déclaration faite le 12 septembre, à la 31e séance du Comité plénier, par M. Mestiri, alors porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui a dit que les pays en développement étaient disposés à examiner toutes les propositions. Nous nous félicitons de l'ouverture d'esprit et de la flexibilité qui ont marqué cette déclaration. Par ailleurs, puisque cette proposition est une initiative des pays en développement, nous devons attendre que le Groupe des Soixante-Dix-Sept précise ce qu'il avait à l'esprit en avançant la proposition de négociations mondiales. La déclaration faite le 18 octobre par le représentant de l'Inde parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept [40e séance] a été très utile, mais de toute évidence des questions importantes devront encore être éclaircies.

38. Mais il est un point que je voudrais souligner à propos de la mise au point des modalités pour les négociations mondiales, c'est que l'Australie espère que des progrès pratiques seront réalisés en ce qui concerne des questions qui, nous le savons très bien, sont fort complexes. Nous croyons – et là encore, je rappelle une observation faite par le Ministre des affaires étrangères de mon pays au cours de son intervention au cours du débat général – que les progrès se produiront inévitablement par étapes et non pas nécessairement de façon intégrée. Nous disons cela en sachant fort bien que les négociations mondiales devront porter sur des questions liées entre elles. Nous devons chercher à avancer partout où la chose est possible. Certains domaines se prêteront mieux que d'autres à des progrès. Nous voulons aussi, en nous embarquant dans des négociations mondiales portant sur une très grande gamme de problèmes interdépendants, ne pas retarder des négociations portant sur les mêmes problèmes, qui se déroulent dans d'autres instances plus spécialisées. Ces autres instances spécialisées devraient, dans toute la mesure possible, pouvoir résoudre les questions dont la solution relève de leur compétence. Par-dessus tout, nous attendons de tous les participants qu'ils abordent cette nouvelle démarche animés d'un même désir de travailler en commun, selon des principes de coopération pratique, d'entraide mutuelle et d'esprit de compromis.

39. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) : L'examen du rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, se faisant à la veille de la session extraordinaire de 1980, revêt une importance primordiale. En effet, ledit Comité a été mandaté par l'Assemblée pour suivre de près, avant cette échéance, les progrès réalisés sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international.

40. La tâche de cet organisme dans lequel les pays du tiers monde ont placé tant d'espoir est devenue de plus en plus complexe en ce moment où le monde est confronté à une crise économique profonde et où la communauté internationale traverse une phase cruciale dans le domaine de la coopération économique internationale.

41. Ces considérations devraient nous amener à concentrer nos débats sur une évaluation des résultats des récentes négociations économiques dans les différentes instances internationales. Une telle analyse devra nous permettre, par la suite, de voir dans quel sens il faudrait orienter les actions du Comité afin que ce dernier puisse fournir l'impulsion nécessaire dans la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international.

42. L'année 1979 a vu se dérouler de nombreuses négociations importantes. Or, on constate, malheureusement, que ces dernières n'ont pas apporté de résultats encourageants. Très peu d'entre elles ont abouti à des mesures concrètes sur les grands problèmes d'intérêt commun.

43. En ce qui concerne les travaux du Comité plénier, on se souvient que des débats de procédure nous ont fait perdre l'an passé toute une année, pourtant précieuse. Cette année, le Comité a pu examiner certaines questions importantes, telles que le transfert des ressources réelles aux pays en développement, les problèmes alimentaires et le développement industriel, mais aucun progrès substantiel n'a été accompli.

44. En général, les accords conclus au titre de ces deux premières questions n'ont apporté aucun élément nouveau aux objectifs que l'on s'était déjà fixés en commun dans ce domaine. Aussi faudra-t-il s'attendre à des réactions négatives des pays développés lorsqu'il s'agira de traduire ces objectifs en réalité opérationnelle.

45. Les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept relatives aux mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays les plus gravement touchés n'ont abouti à aucun accord, car elles préconisaient un dédoublement de l'assistance officielle des pays développés à ces catégories de pays.

46. La recommandation faite concernant les pays en développement insulaires a pu être adoptée, parce qu'elle ne fait que rappeler les dispositions des décisions déjà prises antérieurement.

47. Les discussions se rapportant au développement industriel n'ont également abouti à aucun résultat. A la cinquième session de la CNUCED, il a été particulièrement regrettable de constater que les problèmes fondamentaux touchant les mesures appropriées pour faciliter les transformations de structure n'ont pu être examinés avec toute

l'attention qu'ils méritaient. Les questions commerciales et monétaires y ont subi le même sort.

48. Les travaux du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement ont été également décevants.

49. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a pu adopter certaines décisions sur les questions financières et institutionnelles⁵. Il faut toutefois reconnaître que ces décisions ne couvrent qu'une infime partie des revendications des pays en développement.

50. Ce bref bilan, qui est loin d'être exhaustif, nous conduit à formuler les remarques suivantes.

51. Certes, les divergences de conception sur la nature des problèmes et les solutions pratiques à y apporter constituent des obstacles à la formulation d'une position acceptable pour tous. Nous sommes persuadés toutefois que les attitudes prises à l'égard des pays en développement en dépit de nos remarques réitérées ne sont pas seulement dépassées mais vont à l'encontre même du but recherché.

52. Les efforts menés dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international et commencés par les pays en développement se sont heurtés à l'opposition systématique et acharnée des pays nantis. Ces derniers se sont obstinés à préserver les normes et les conditions d'échange économique international qui leur sont profitables et à défendre les positions de leurs monopoles dans l'économie et le commerce extérieur des jeunes Etats.

53. Il apparaît clairement que l'objectif stratégique des puissances impérialistes se ramène à céder dans des questions ponctuelles pour éviter la répétition d'une confrontation ouverte avec les pays en développement, comme ce fut le cas en 1973-1974, lors de la crise pétrolière.

54. En refusant de s'engager sérieusement dans la voie de négociations véritables, les pays développés cherchent à différer la refonte et à réduire les efforts menés dans le sens d'une transformation fondamentale des structures. Or, combien de fois avons-nous insisté sur la nécessité de ces transformations qu'il convient d'apporter dans les relations économiques internationales. Le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale l'a développé encore très longuement dans sa déclaration à la Deuxième Commission, le 1er octobre.

55. Il n'est pas superflu de rappeler que le fonctionnement du système économique international actuel est caractérisé par des asymétries et des distorsions importantes qui sont préjudiciables aux intérêts des pays en développement.

56. Devant la persistance des positions erronées et dépassées de nos partenaires des pays développés, nous sommes contraints de renouveler d'une session à l'autre les mêmes remarques.

⁵ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs).

57. Nous ne croyons pourtant pas que ces actions aient perdu de leur pertinence. Au contraire, nous pensons que la pertinence de nos efforts s'accroît surtout lorsqu'il s'agit maintenant de les concrétiser pour s'éloigner des discussions de caractère général qui reviennent constamment à occuper les organes et organisations relevant du système des Nations Unies.

58. Les résolutions et déclarations doivent être converties d'urgence en mesures concrètes. Il importe aussi que l'exécution de ces mesures soit assurée dans des délais précis.

59. Pendant que les pays développés s'accommodent à tort ou à raison de la situation précaire telle que nous venons de la définir, les pays du tiers monde continuent à subir d'une manière cumulative et dramatique les effets de la crise économique mondiale.

60. Le Président du mouvement des pays non alignés a eu récemment l'occasion d'exposer du haut de la tribune de l'Assemblée générale [31e séance] la gravité de toutes les formes d'injustice dont souffrent les pays du tiers monde dans le domaine économique, monétaire et financier.

61. Face à une telle situation, la communauté internationale ne peut rester indifférente. A cet égard, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a mentionné dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“Il est essentiel que tous les Etats reconnaissent d'urgence les dangers de tout retard et réévaluent leurs positions en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins à long terme.” [Voir A/34/1, sect. V.]

Il a poursuivi en disant :

“Une nouvelle impulsion donnée aux négociations Nord-Sud contribuerait considérablement à dissiper le climat actuel d'incertitude et de déception.” [Ibid.]

62. L'état critique actuel de l'économie mondiale et les besoins de coopération et de justice internationales requièrent une action internationale concertée. Pour être efficace, cette action doit s'inscrire dans une vision globale des mécanismes de l'économie mondiale. Il nous faudra alors renforcer le mécanisme actuel par lequel on a pu ramener les négociations mondiales relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international au sein de l'Organisation des Nations Unies. La création du Comité plénier répond justement à cet objectif.

63. Le Comité plénier, conformément au mandat qui lui a été assigné, se doit de définir les orientations nouvelles et de donner l'impulsion nécessaire en vue de poursuivre les négociations qui essaieront de trouver les solutions aux nombreux problèmes encore en suspens.

64. L'interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international n'est plus à démontrer. Il est devenu de plus en plus évident que ces problèmes ne peuvent plus être traités isolément et surtout qu'ils ne peuvent être résolus sans un examen des caractéristiques structurelles connexes des économies nationales et des relations économiques internationales. Ce phénomène justifie la nouvelle proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept tendant à entamer dans le cadre de la session

extraordinaire une série de négociations mondiales. Le Comité nous a recommandé d'examiner cette proposition à titre prioritaire.

65. Comme il est mentionné dans le projet, les négociations traiteront des questions d'importance capitale pour le développement, y compris l'énergie, afin de dissiper tout malentendu qui consiste à dire que les pays en développement n'accordent pas toute l'attention nécessaire à ce problème particulier.

66. Toutefois, nous rejetons l'idée selon laquelle les ajustements du prix du pétrole constituent la cause essentielle du ralentissement des taux de croissance économique.

67. Il faut par ailleurs souligner le principe de l'universalité contenu dans cette proposition. A ce sujet, il convient de rappeler que l'absence de ce principe a été l'une des raisons qui a rendu difficile les travaux de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale.

68. Nous comptons alors sur la participation effective et égalitaire de tous les pays et de tous les groupes de pays sans distinction de système économique et social.

69. Les mesures doivent être orientées vers l'action et déboucher sur des directives concrètes. Ce que nous réclamons dans le cadre de ces négociations, ce n'est plus simplement l'expression de la nécessité de changement, mais de nouveaux accords, de nouveaux arrangements traduisant des changements effectifs.

70. Il faudra accorder une importance particulière à la préparation de ces négociations, tâche que nous envisageons de confier au Comité plénier. Certains doutent de la conjonction qui pourra être faite entre la nouvelle série de négociations et les négociations en cours dans d'autres instances internationales. A cet égard, il a été précisé que des négociations mondiales ne devront en aucune façon entraver la marche des travaux des organismes compétents des Nations Unies dans leurs domaines respectifs.

71. D'autres questions concernant la structure, l'organisation et le calendrier des négociations ont été également posées. Le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept a déjà eu l'occasion de répondre à un certain nombre de ces questions, qu'il conviendrait de préciser ensemble au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

72. Quels que soient les mécanismes à instituer, les négociations continueront à être stériles tant que les pays développés ne se montreront pas capables de modifier leurs positions. La crise que nous traversons actuellement devrait amener les pays industrialisés à prendre davantage conscience du potentiel que le développement du tiers monde offre en tant qu'instrument d'assainissement de l'économie mondiale.

73. L'appel que nous lançons dans ce sens ne doit pas être considéré par nos partenaires comme une contrainte extérieure, mais comme une réponse positive génératrice de progrès économique et social mutuellement satisfaisante.

74. Voilà les quelques réflexions que ma délégation voudrait livrer à notre assemblée concernant la coopération Nord-Sud.

75. Mais, cette coopération ne pourrait être qu'une nouvelle forme de perpétuation du système actuel, tant que nous ne considérons pas la coopération Sud-Sud comme faisant partie intégrante du processus de développement international. Il est pourtant malheureux de constater que certains pays développés ont semblé — ou ont voulu — ignorer l'importance et la portée de cette nouvelle forme de coopération, lorsqu'il a été procédé, à la cinquième session de la CNUCED, à l'insertion de cette notion dans la stratégie globale du développement.

76. Basée sur le principe de l'autonomie collective, la coopération entre pays en développement permet de renforcer les positions de ces pays dans les activités commerciales et connexes et d'obtenir de meilleurs résultats dans les négociations internationales. Cette question a maintenant dépassé l'engagement de principe. Des initiatives ont été faites lors de la Conférence de Buenos Aires⁶, tandis que le Programme d'Arusha sur l'autosuffisance collective et le cadre des négociations⁷ offre plusieurs possibilités de coopération.

77. Désireux de rendre opérationnelles les dispositions d'un tel programme, le Président de la République démocratique de Madagascar a présenté au niveau des pays non alignés, à La Havane, des propositions concrètes tendant à créer trois fonds de solidarité, dont les objectifs essentiels sont de promouvoir la coopération économique, monétaire et financière entre les pays non alignés.

78. Ces fonds seraient alimentés par les souscriptions des pays membres, au prorata de leur produit national brut et de leurs réserves, par les contributions de certains pays membres en fonction de leurs excédents et par des emprunts éventuels auprès des organismes financiers internationaux et sur les marchés financiers.

79. Le premier fonds serait un fonds monétaire qui, en accordant des prêts à court et à moyen terme, aiderait les pays membres à faire face aux déficits de leur balance des paiements provenant notamment des importations de pétrole. Il aurait comme autre avantage de favoriser les échanges entre les pays membres et d'agir en qualité d'intermédiaire pour le compte de ces derniers dans les émissions d'emprunts sur les marchés financiers. Ainsi, il s'efforcerait d'abolir les restrictions aux paiements courants.

80. Le deuxième fonds prendrait le nom de fonds de développement. Il permettrait d'aider les pays membres dans le financement de leurs projets d'investissement et de les assister dans le choix ou la mise en place de ces projets.

81. Le troisième fonds serait une institution de financement des stocks régulateurs et de stabilisation des prix des produits de base. Il interviendrait sur les marchés des produits dès que les prix déborderaient une fourchette qui serait déterminée périodiquement.

82. Ces fonds dont nous parlons verront le jour tôt ou tard. Ce sont des exemples de coopération réalisable dans le Sud et sur lesquels nos partenaires du Nord pourront s'inspirer pour mieux comprendre nos préoccupations. Ils ne doivent pas être considérés comme des alternatives. C'est un défi que nous lançons à nous-mêmes et à la communauté internationale : un défi à nous-mêmes pour tester nos capacités réelles d'autodéveloppement, un défi à la communauté internationale dans la mesure où de tels efforts apporteront une nouvelle dimension à la coopération internationale et contribueront efficacement à la restructuration des relations économiques internationales.

83. M. VALTASAARI (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale est saisie d'une proposition soumise par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, concernant des négociations mondiales sur la coopération économique internationale [A/34/34, troisième partie, annexe I]. Cette intervention sera limitée à cette proposition.

84. Le Gouvernement finlandais comprend très bien les raisons qui, dans la situation économique actuelle, ont amené le Groupe des Soixante-Dix-Sept à présenter cette proposition. De l'avis de mon gouvernement, cette proposition est importante et mérite d'être examinée avec soin par l'Assemblée générale en séances plénières.

85. En examinant la proposition, la Finlande s'appuie principalement sur les principes suivants. Premièrement, le dialogue sur les questions économiques mondiales fait partie intégrante de la politique internationale d'aujourd'hui. Deuxièmement, la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept contient plusieurs éléments qui, dans le passé, ont été appuyés par mon gouvernement dans les instances des Nations Unies. Par exemple, nous nous félicitons du fait que les négociations proposées seront ouvertes à tous les États, ce qui aboutira par conséquent à un renforcement du rôle des Nations Unies. Nous nous félicitons également du fait que la proposition semble viser l'examen de toutes les grandes questions de la coopération économique internationale, y compris la question de l'énergie. Troisièmement, nous reconnaissons avec satisfaction que cette proposition ne tend pas à interrompre les travaux de quelque instance des Nations Unies que ce soit mais, plutôt, à les renforcer et à les utiliser. Quatrièmement, enfin, nous continuons de souligner l'importance de progrès rapides dans les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement.

86. La proposition tendant à commencer des négociations dans des domaines déterminés, en même temps que la préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement est une approche complète et réaffirme, à notre avis, le principe de l'interdépendance des nations et des questions. Mon gouvernement espère que ces propositions apporteront aux divers débats qui ont lieu sur les questions économiques mondiales un élan et une concertation dont ils ont grandement besoin.

87. En ce qui concerne la procédure, nous avons pris note de la déclaration de l'ambassadeur de l'Inde, président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui a indiqué que le Groupe estime que la proposition est suffisamment importante pour ne pas prendre une décision à la hâte et le Groupe a demandé que les dispositions nécessaires soient prises pour

⁶ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif).

⁷ Adopté à la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Arusha, du 12 au 16 février 1979.

que la question soit examinée en séance plénière [40e séance, par. 54]. Nous avons également pris note du point de vue selon lequel l'Assemblée générale devrait, en principe, approuver sans équivoque la participation de toutes les nations aux négociations mondiales décrites dans la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept [ibid., par. 55].

88. Mon gouvernement espère que la communauté internationale, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, arrivera à s'entendre afin que le Comité plénier puisse commencer véritablement à préparer, dès le début de l'année prochaine, ces négociations mondiales. Ces préparatifs devraient permettre à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui doit avoir lieu en 1980, de prendre une décision finale sur cette question importante.

89. M. GADEL HAK (Égypte) [interprétation de l'arabe] : Tout d'abord, la délégation de mon pays voudrait rappeler qu'elle n'a pas l'intention, au cours de ce bref exposé, de passer en revue les attitudes de l'Égypte à l'égard des problèmes économiques internationaux actuels; la délégation égyptienne a déjà exposé cela en détail au cours de la 12e séance de la Deuxième Commission, le 10 octobre dernier. Le but essentiel de cet exposé est d'exprimer notre appui total au contenu de la déclaration du représentant de l'Inde, président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, faite le 18 octobre dernier devant cette assemblée, et de clarifier l'attitude du Gouvernement égyptien à l'égard de certaines questions contenues dans le rapport du Comité plénier.

90. Comme tout le monde le sait, le but de la création du Comité plénier était essentiellement d'aider l'Assemblée générale par le contrôle de la mise en œuvre des résolutions et des dispositions convenues lors des négociations au sein des organismes intéressés des Nations Unies, en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international, activer la solution des problèmes rencontrés au cours de ces négociations et encourager la poursuite de ces solutions. Il ressort clairement du rapport présenté que le Comité plénier n'a été en mesure d'aboutir, au cours des trois sessions qu'il a tenues, qu'à des résultats limités pour ce qui est de certaines questions soumises, ce qui est vraiment regrettable, étant donné que de nombreux pays attachaient beaucoup d'importance aux travaux du Comité plénier et mettaient de grands espoirs dans le Comité pour réaliser un progrès vers la solution des questions soumises, surtout celles auxquelles ont à faire face des pays en développement.

91. Les motifs qui ont abouti à ces résultats limités sont clairs pour tous et la délégation de mon pays, par égard pour le temps de cette assemblée, ne voudrait pas en discuter des détails. Mais, elle voudrait en même temps attirer l'attention sur la nécessité de profiter des leçons du passé, afin que ce qui s'est déjà produit ne se répète pas à l'avenir. En dépit des résultats limités auxquels ont abouti les négociations du Comité plénier, il ne fait pas de doute qu'il existe, à l'heure actuelle, une compréhension plus profonde des problèmes des pays en développement.

92. Aujourd'hui, nous sommes au début d'une nouvelle décennie du développement et nous commençons une nouvelle série de négociations d'ensemble au sujet de laquelle le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté un

projet de résolution, qui est actuellement à l'étude à l'Assemblée générale. L'objectif du projet est de relancer la politique de ces sujets, y compris l'énergie et la contribution efficace à la mise en œuvre de la stratégie pour la prochaine décennie des Nations Unies pour le développement.

93. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a bien mis au clair que les prochaines négociations mondiales ne signifiaient pas et ne devraient pas signifier qu'elles soient une répétition de la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris, mais que le désir de parvenir à des conventions déterminées devrait se réaliser dans les limites d'une période définie.

94. La proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept est une tentative sérieuse de sa part pour faire face aux grands problèmes qui se posent au monde aujourd'hui; elle doit recueillir l'appui de tous les États et l'atmosphère et la préparation adéquates doivent lui être fournies. De plus, la sincérité des intentions et la volonté politique, notamment de la part des pays développés, sont deux conditions essentielles pour le succès de ces négociations.

95. L'étude de la question des négociations mondiales à venir ne doit pas nous faire oublier celle de l'évaluation des engagements déjà pris par les pays développés en ce qui concerne les pays en développement, conformément à ce qui a été décidé par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires, et dans d'autres forums internationaux. L'Assemblée générale a approuvé l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays en développement qui éprouvent des conditions économiques et géographiques difficiles, dans les domaines du financement du développement, du problème de la dette, du commerce international et du transfert de la technologie, ainsi que dans d'autres domaines de la coopération économique internationale. Ces pays comprennent les moins avancés, les plus défavorisés, ainsi que les pays en développement enclavés et insulaires.

96. Les circonstances qui ont justifié la classification de ces pays en développement en catégories sont devenues plus aiguës, du fait de la continuation de la crise économique internationale et de l'aggravation de l'inflation mondiale. On constate, premièrement la baisse continue du revenu par habitant dans ces États et une baisse de la production; deuxièmement, l'augmentation aiguë du coût des importations par rapport aux recettes des exportations de ces pays; troisièmement, une hausse du service de la dette par comparaison aux recettes des exportations; quatrièmement, une baisse des réserves en devises étrangères et d'incapacité de financer leurs propres programmes de développement. Toutes ces réalités montrent que les difficultés économiques de ces pays sont toujours présentes, ce qui exige la mise en œuvre rapide des programmes décidés par l'Assemblée générale en faveur de ces catégories de pays en développement, qu'ils considèrent être en eux-mêmes un élément essentiel dans l'instauration du nouvel ordre économique international.

97. Les problèmes de ces pays sont graves et urgents et les pays développés doivent respecter leurs engagements dans ce domaine.

98. Les relations économiques internationales passent actuellement par une période délicate, qui fait apparaître le besoin urgent de la communauté internationale d'apporter des modifications structurelles aux relations économiques entre les pays développés et les pays en développement, sur la base du principe de l'interdépendance internationale et de l'assistance mutuelle, basée sur l'égalité dans la souveraineté, l'égalité des chances et une juste distribution des fruits du commerce international et du progrès technologique, dans un cadre de compréhension et d'intérêt réciproques.

99. L'Égypte a foi dans le dialogue et dans sa poursuite, mais sur des bases saines et sérieuses, car la réalisation des objectifs de la communauté internationale ne peut s'effectuer que si des efforts sincères et l'engagement politique de tous les pays, notamment les pays développés, sont réalisés.

100. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis plus de 30 ans, l'Organisation des Nations Unies représente une force pour la paix. Elle a constitué un obstacle à l'agression et une présence pacificatrice au sein de conflits anciens. Elle a offert la possibilité de tenir des consultations privées, qui ont permis d'aboutir à des solutions publiques. Elle a offert une plate-forme prestigieuse, où les frustrations nationales ont pu s'exprimer, les espoirs internationaux s'exalter, où l'opinion publique a pu être mobilisée et où des mesures ont pu être prises à l'échelle mondiale.

101. Les horreurs de la guerre n'ont pu être évitées au cours de l'existence de l'Organisation. Mais, grâce à cette institution, dans une large mesure, la communauté internationale a survécu, intacte, pendant la période qui a sans doute été la plus fragile, la plus dangereuse et la plus dynamique de l'histoire.

102. Le mandat du système des Nations Unies doit, toutefois, aller au-delà de la paix et de la sécurité. Ce mandat recouvre pratiquement tous les domaines relatifs aux rapports humains, depuis l'amélioration de la condition des droits de l'homme jusqu'à la protection de l'environnement physique. Ces dernières années, l'Organisation est devenue le point central des débats internationaux portant sur les relations économiques entre les pays développés et en développement. La question dont nous sommes saisis consiste à savoir si le dialogue à l'Assemblée générale et ailleurs peut être transformé en négociations encore plus fructueuses que celles qui sont actuellement en cours. La réponse n'est ni claire ni simple, mais dans le débat auquel nous participons maintenant, et la question et la réponse sont cruciales.

103. Pourquoi les questions économiques mondiales sont-elles devenues prioritaires à l'ordre du jour de la communauté internationale ? Parce que l'interdépendance économique des nations est devenue une réalité profonde. Les avènements économiques de nos pays, quel qu'en soit le système économique, sont liés de manière inséparable les uns aux autres, de par les relations commerciales, les investissements directs, les courants privés et publics de capitaux, la technologie, la mobilité du travail et les institutions bilatérales et multilatérales. Nous pouvons nous faire concurrence; nous pouvons nous aider les uns les autres; mais nous ne pouvons pas détruire nos objectifs mutuels sans nous détruire tous.

104. J'ai l'intention d'être plus franc aujourd'hui — peut-être davantage que ne le permet la tradition diplomatique. Je le fais en raison d'un engagement personnel à l'égard du système des Nations Unies, à l'égard des besoins et des aspirations des pays en développement et à l'égard de beaucoup des habitants de notre planète : les pauvres, les malades, ceux qui ont faim — qui continuent de placer leurs espoirs et leur confiance dans notre assemblée des nations. Je suis convaincu que, si nous définissons clairement nos objectifs, si nous comprenons intelligemment nos limites et si nous nous parlons les uns aux autres avec franchise, nous pouvons naviguer sur les mers de la détresse économique avec succès. Mais si certains d'entre nous — et je vise là les pays appartenant à tous les groupes régionaux — choisissent la voie facile de l'affrontement, nous échouons.

105. Les Etats-Unis participeront au renforcement et à la réforme du système économique international, afin que toutes les nations aient accès aux possibilités économiques et à une prospérité croissante dans un cadre de la justice sociale.

106. Pour modifier la direction prise par l'économie internationale, nous devons tous travailler de concert. Il fut un temps où la dimension de la puissance économique des Etats-Unis était si grande qu'il suffisait que mon gouvernement prenne une décision pour qu'une nouvelle orientation soit donnée à l'économie mondiale. C'était peut-être vrai en 1950, lorsque les Etats-Unis représentaient 67 p. 100 de la production industrielle mondiale. Mais cette ère est révolue. Non parce que les Etats-Unis sont devenus plus pauvres, mais parce que le reste du monde est devenu plus riche. Nous avons recherché ce nouveau type de rapports; nous l'avons facilité, et nous nous en félicitons. Il n'est plus possible qu'un pays, ni même un groupe de pays, décide seul de l'orientation de notre économie internationale. Il nous appartient maintenant à tous — aux pays industrialisés, aux pays producteurs de pétrole, aux pays en développement, aux pays socialistes, et à tous les sous-groupes qui peuvent exister — d'agir comme des nations unies pour réordonner l'économie internationale et éliminer les aspects les plus graves de la pauvreté dans le monde, avant la fin de ce siècle.

107. Nous ne pouvons pas faire progresser nos objectifs communs en prononçant des discours interminables sur la question de savoir quand, comment et si le nouvel ordre économique international se produira. La structure de l'économie mondiale aujourd'hui n'est pas celle qui a été mise en place à Bretton Woods. Demain, elle sera différente — considérablement différente — de ce qu'elle est aujourd'hui. Que nous le voulions ou non, l'économie mondiale subit des changements constants, qui se précipitent. Un nouvel ordre est en train de voir le jour, sous nos yeux, et notre tâche est de veiller à ce que cet ordre serve nos intérêts communs. Cette transformation résultera de la combinaison des forces du marché, des actions des gouvernements, des efforts collectifs et individuels de toutes nos nations, de nos peuples, de nos chefs d'entreprises et de nos travailleurs. En participant à ce changement et en le guidant, nous devons poursuivre résolument nos efforts afin d'obtenir des résultats réels et concrets. Nous devons être rigoureux dans notre analyse et réalistes dans nos espoirs. Nous ne devons pas seulement parler, nous devons trouver

le moyen de nous entendre sur la manière à suivre pour aller de l'avant.

108. Notre dialogue est souvent devenu confus, parce que l'habitude est prise de diviser le monde de manière rigide entre nations développées et nations en développement. Le fait est qu'il existe un spectre de développement, dans lequel chaque nation occupe une place donnée, des nations les plus pauvres aux nations les plus riches. De plus, les différentes parties de tous les pays occupent des places différentes dans ce spectre. Certains secteurs de pays en développement se font maintenant concurrence sur le marché mondial. Certains secteurs des pays développés eux-mêmes ont besoin d'être développés d'urgence. Notre tâche commune est de faire avancer toutes les nations et tous les secteurs vers l'extrémité la plus développée de ce spectre. Nos institutions doivent avoir la souplesse leur permettant d'aider tous les pays tout en satisfaisant à leur obligation essentielle, qui est de porter une assistance appropriée aux pays les plus pauvres. Plus un pays est développé, plus un secteur est développé, plus il a l'obligation de faire fonctionner le système tout entier.

109. En disant cela, je suis conscient de la réalité politique qui veut que des groupes de pays aient besoin de maintenir leur unité. Ce que je demande, c'est que de telles coalitions légitimes ne soient pas des obstacles, mais plutôt des catalyseurs, qui permettent de renforcer nos efforts tendant à parvenir à un consensus véritable.

110. Trop souvent, nous ne parvenons pas à tempérer de réalisme ce que nous demandons aux autres. Dans leurs justes demandes d'assistance et d'investissement, les pays en développement doivent comprendre les limites des autres gouvernements du fait de l'austérité économique, de l'inflation, du risque accru de chômage, de la nécessité de mobiliser l'appui de l'opinion publique et des parlements. En outre, les pays en développement doivent reconnaître que le moteur de la croissance des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques est la réponse des initiatives privées à l'encouragement économique. Si d'autres pays veulent utiliser ce moteur, ils doivent trouver le moyen, dans la souveraineté, de rendre leur économie attrayante au capital étranger.

111. En prenant de telles mesures, et lorsqu'ils insistent sur les réformes économiques dans les pays en développement, les pays développés doivent comprendre les problèmes sociaux et politiques aigus que de telles réformes posent, et les difficultés politiques que les dirigeants de ces pays connaissent, en insistant pour que ces changements soient apportés avec vigueur et constance.

112. Si ce que nous voulons, c'est l'action commune et non pas des points de discussion, ne prétendons pas qu'il n'y a pas eu de progrès dans la réorganisation du système économique mondial. Ce n'est pas vrai. Il y a eu des progrès importants. Le FMI a augmenté de manière considérable ses facilités et les a rendues plus adaptées aux besoins de ses membres, en particulier des pays en développement. La création du fonds d'affectation spéciale, la facilité de financement élargie, la facilité de financement supplémentaire et, plus récemment, la libéralisation importante de la facilité de financement compensatoire en sont des exemples. Le Fonds a accepté également d'examiner la possibilité de prolonger le délai de remboursement, dans le

cadre de la facilité de financement élargie, et de considérer les moyens de diminuer le taux de l'intérêt de la facilité de financement supplémentaire. Le niveau des programmes d'assistance bilatérale et multilatérale a été relevé et les négociations pour le réapprovisionnement en capitaux de la Banque mondiale et des banques régionales sont achevées ou sont sur le point de l'être. Une attention particulière est consacrée aux efforts novateurs aux niveaux national et international pour l'exploration et le développement de l'énergie et pour le développement et le transfert de la science et de la technique. Le commerce international a été libéralisé plus récemment avec les négociations commerciales multilatérales et le système généralisé des préférences qui a été apporté et étendu aux pays en développement. Le Fonds international de développement agricole a été créé avec un capital initial de 1 milliard de dollars. Un fonds commun pour les produits de base pourrait être achevé dans un avenir proche. Des accords sur la stabilisation des prix du sucre, de l'étain, du café et du caoutchouc ont été réalisés et les travaux sont en cours afin de conclure d'autres accords sur d'autres produits. Il est important de reconnaître que des progrès ont été réalisés, afin que les gouvernements, les citoyens et les parlements soient encouragés à travailler afin que de nouveaux progrès soient accomplis.

113. Malgré les progrès réalisés dans la coopération économique internationale et dans le développement, l'économie mondiale est clairement en difficulté. Les pays industrialisés font face à une inflation et à un chômage croissants, à des taux de croissance qui déclinent brutalement, à des comptes commerciaux en détérioration et à des pressions protectionnistes de plus en plus grandes. La situation dans la plupart des pays en développement est également sombre : les perspectives de développement sont souvent sapées par le coût élevé de l'énergie et du fait d'autres importations, par la croissance lente des marchés étrangers pour les exportations, par la limitation des niveaux réels de l'assistance, par les déficits croissants et l'incertitude grandissante quant à la capacité du système de recycler équitablement les pétrodollars.

114. Il n'est pas constructif de critiquer les pays exportateurs de pétrole sans comprendre que la situation favorable dans laquelle ils se trouvent est tempérée par des problèmes particuliers. Certains pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] sont eux-mêmes pauvres. Certains découvrent que le profit financier n'est réel que si l'économie internationale est saine. En outre, les nations exportatrices de pétrole ont une responsabilité importante qui est d'assurer la croissance et la stabilité du système économique mondial, responsabilité qu'ils ne peuvent ignorer dans leur politique de production et de fixation des prix. La secousse subie par l'économie internationale du fait du niveau insuffisant de la production pétrolière pourrait avoir des effets néfastes pour les nations exportatrices de pétrole ainsi que pour les pays consommateurs de pétrole. Les prix du pétrole doivent certes refléter le fait que cette ressource n'est pas renouvelable, mais également le rôle unique que joue le pétrole pour la santé et la prospérité de toutes les nations.

115. La situation économique mondiale affecte également de plus en plus les économies planifiées et centralisées. Leur dépendance croissante par rapport à l'alimen-

tation, à l'énergie, aux importations de produits manufacturés et aux emprunts croissants obtenus auprès du système bancaire international les lie étroitement au système économique mondial et à son sort.

116. Nous devons donc tous reconnaître que les destinées économiques de nos nations sont liées.

117. Nous devons trouver des solutions mutuellement acceptables à des problèmes communs.

118. Ensemble, nous devons trouver les moyens de mettre fin au paradoxe tragique qui veut que, au cours de l'heure la plus prospère de l'histoire de l'homme, un quart des citoyens du monde vive dans la pauvreté la plus abjecte. Nous devons rapidement achever une nouvelle convention sur l'aide alimentaire et encourager les gouvernements à s'attacher d'urgence à adopter des stratégies dans le secteur alimentaire. Nous devons agir rapidement pour empêcher la famine partout et à tout moment.

119. Ensemble, nous devons nous assurer que le déficit croissant des pays est géré de manière à renforcer l'économie mondiale.

120. Ensemble, nous devons intensifier les efforts bilatéraux et multilatéraux de coopération, pour faire en sorte que la communauté internationale puisse atteindre l'objectif qui a été fixé pour l'an 2000 quant à une hygiène suffisante pour tous. Il est inacceptable que de nombreux habitants de la terre n'aient pas accès aux soins de santé de base. Les Etats-Unis espèrent que plusieurs autres pays se joindront aux auteurs d'un texte soumis à l'Assemblée générale pour adoption et qui demande à toutes les organisations et à tous les programmes du système des Nations Unies d'accorder la priorité la plus élevée dans toutes leurs activités aux soins de santé et à leur amélioration.

121. Ensemble, nous devons faire face à la crise de l'énergie et la surmonter. Nous devons avoir l'imagination et le courage nécessaires pour élaborer des solutions internationales aux problèmes de l'énergie, sur la base d'un partage des avantages et des responsabilités. Nous joignons notre voix à ceux qui demandent instamment que la communauté internationale se saisisse immédiatement de cette question.

122. Ensemble, nous devons trouver des moyens novateurs d'augmenter l'alphabétisation et d'assurer l'éducation, composantes essentielles de toute stratégie du développement viable.

123. Et, ensemble, nous devons commencer à donner effet aux accords auxquels nous sommes arrivés à Vienne, pendant la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

124. Les nations du Groupe des Soixante-Dix-Sept nous ont présenté pour examen au Comité plénier un projet de résolution important proposant une série de négociations mondiales et soutenues sur la coopération économique internationale pour le développement. Notre Secrétaire d'Etat, M. Vance, a déjà dit dans son discours prononcé devant l'Assemblée générale que "les Etats-Unis participeraient, au sein du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, à des consul-

tations tendant à définir les moyens les plus efficaces de mener ces négociations" [5e séance, par. 103].

125. Il est clair que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a apporté une contribution majeure aux débats de cette assemblée.

126. Puisque nous discutons de ce projet de résolution, je voudrais revenir à ce que je disais auparavant, à la différence entre le dialogue et la négociation, différence qui est clairement comprise par les auteurs de ce texte. L'atmosphère de l'Organisation des Nations Unies et les millions de pages des documents publiés ont été remplis de dialogues — processus qui est défini dans le dictionnaire comme étant une "conversation entre deux ou plusieurs personnes". Ces conversations ont été utiles, instructives, quelquefois brillantes, souvent ennuyeuses et, trop souvent, elles n'ont pas été entendues par les autres participants. Elle peuvent durer aussi longtemps que l'Organisation — et certains cyniques diront que c'est ce qui va se passer. Mais je crois que ce projet de résolution propose quelque chose d'autre; il propose des négociations — terme qui définit les "pour-parlers pour arriver à un accord".

127. Si nous voulons vraiment voyager sur les mers des négociations mondiales, nous devons construire un navire solide et mettre le cap sur une destination qui nous offre à tous un voyage réussi. Le Comité plénier est le chantier naval et les artisans de cette institution auront une responsabilité redoutable. Ils auront pour tâche de forger un consensus entre toutes les nations sur l'orientation, les procédures et la portée de ces négociations, consensus qui est nécessaire si nous voulons que cette série de négociations proposées soit lancée avec succès. Ils devront certainement tenir compte des négociations diverses qui sont actuellement en cours et des progrès déjà réalisés. Ils doivent créer un climat de discussions où l'on souligne encore et encore l'aspect global des négociations proposées et la responsabilité globale de nos objectifs. Je ne veux pas dire que l'un d'entre nous pourrait ou voudrait oublier nos identités géographiques, politiques ou économiques, mais je demande instamment que nous nous dépassions nous-mêmes, que nous nous écoutions les uns les autres, que nous accueillions favorablement toutes les possibilités qui nous sont offertes de faire plus que nous n'avons fait, les uns pour les autres. Les possibilités de succès dépendront dans une grande mesure de notre aptitude à éviter les récriminations. Je n'ai jamais vu réussir des négociations qui commençaient avec l'une des parties disant à l'autre qu'elle était destructrice, égoïste, arrogante, ignorante, paresseuse ou insignifiante. Si nous voulons cela, autant garder un dialogue où les participants aux débats peuvent oublier ce qu'ils ont dit, effacer leurs paroles sans que personne ne s'en soucie. Mais, si nous voulons négocier sérieusement, soyons sérieux et respectueux les uns des autres.

128. A lire ce projet de résolution, je crois comprendre que les négociations mondiales ne vont pas répéter des négociations qui ont lieu ailleurs, dans le système des Nations Unies. Notre intention est plutôt de renforcer les négociations en cours et d'en tirer des leçons. Cela est logique étant donné que nous sommes limités dans nos ressources et dans le temps dont nous disposons. Nos peuples nous pardonneront-ils jamais si, devant la crise, nous permettons avec insouciance, que les négociations

mondiales viennent répéter les négociations qui ont déjà lieu ailleurs dans le système des Nations Unies ? Avec l'exception possible de la question de l'énergie, les questions qui ont été proposées pour des négociations mondiales n'ont pas besoin de nouvelles instances ni de nouvelles organisations; nos prédécesseurs ont fait un excellent travail en construisant assez de structures où toutes les discussions possibles peuvent avoir lieu.

129. Ceux qui sont chargés de la planification de ces négociations doivent se fixer des calendriers utiles. Par utiles, je veux dire des calendriers assez précis pour encourager la prise de décisions mais, cependant, pas trop difficiles au point de ne pas être respectés et de nous détourner en conséquence du sérieux de notre objectif.

130. Il ne faut laisser planer aucun doute sur le fait que tous les pays auront le droit de participer à ces négociations. En même temps, nous devons tous être prêts à examiner la possibilité d'envisager des dispositifs organisationnels, tels que des groupes de travail limités, afin de faciliter nos travaux.

131. Les questions importantes, énumérées dans le projet de résolution peuvent être assurément liées entre elles, mais il est clair qu'elles méritent un rang de priorité différent et de différents calendriers de réalisation. Dans une négociation sérieuse, les différentes parties doivent utiliser leur pouvoir de négociation pour en tirer un avantage maximum et c'est ainsi que j'ai toujours compris les différentes tentatives de lier les éléments non comparables de nos efforts de négociation du passé. C'est parfois utile, ou, du moins, l'effort en vaut la peine, mais, trop souvent, les liens ainsi établis nous conduisent malheureusement à l'impasse. Nous ne devons pas être trop ambitieux et croire que, si ces négociations mondiales ont lieu, elles nous permettront de résoudre tous nos problèmes. Si nous recherchons l'accord, nous devons veiller soigneusement à ne pas faire dépendre les progrès dans un domaine à des progrès équivalents dans d'autres domaines. Le lien est peut-être bon pour les fabricants de saucisses, mais ce procédé a rarement aidé au progrès dans des négociations de fond où les pressions politiques sont un élément important.

132. Comme on l'a souvent dit en cette assemblée, "la définition des problèmes représente une partie importante de leur solution". Ces mots devraient être gravés sur la porte de la salle de réunion du Comité plénier, si nous voulons mener à bien nos négociations dans l'esprit du texte présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

133. Si cette assemblée envisage des négociations et non pas seulement la poursuite du dialogue actuel, tous les participants doivent donc donner aussi bien qu'ils prennent, offrir aussi bien que demander, suggérer aussi bien que critiquer et composer aussi bien que condamner.

134. L'Organisation des Nations Unies a prouvé qu'elle pouvait être une instance pour des négociations fructueuses sur les questions économiques mondiales. Le Fonds commun en est un exemple, bien que beaucoup doive être encore fait afin que le Fonds prouve ses possibilités. Ce que nous avons appris au cours de ce processus multilatéral est clair; les questions doivent être clairement définies; les experts des questions de fond qui connaissent les domaines où se posent les problèmes doivent grandement contribuer à

ce processus; ceux qui conduisent des négociations doivent avoir une qualité particulière leur permettant de percevoir la moindre étincelle d'accord possible pour pouvoir l'enflammer; la force d'un accord au sein de ces instances dépend du consensus, de la bonne volonté et de la volonté politique des nations du monde qui ont montré que le consensus existe lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes au cours de négociations importantes. Nous avons tous appris une autre leçon: nous ne serons pas toujours d'accord. Cela fait partie de la vie multilatérale et nous devrions le comprendre. Nous pouvons ne pas être d'accord sans acrimonie. Nous pouvons ne pas être d'accord et même nous comprendre les uns les autres. Mais la tâche à laquelle nous convie ce projet de résolution, en demandant des négociations mondiales, consiste à dégager les domaines dans lesquels les désaccords peuvent être résolus, où les espoirs peuvent devenir réalité et où les progrès peuvent être réalisés en commun.

135. Le président Carter a dit: "Chacun de nous doit prendre sa part de responsabilité dans la solution des problèmes et non pas essayer de partager le blâme d'avoir laissé les problèmes de côté". C'est un défi que nous avons à relever, c'est un défi que les Etats-Unis acceptent avec enthousiasme.

136. M. AL-TAJIR (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*]: Nous examinons actuellement le point de notre ordre du jour relatif au rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Les travaux de ce comité portent sur la coopération économique internationale pour le développement. Ma délégation tient tout d'abord à exprimer son appréciation au Président du Comité, M. Stoltenberg, qui a conduit les travaux du Comité pendant toute une année avec une grande patience et une grande sagesse pour aboutir à des solutions acceptables pour toutes les parties.

137. Grâce à la compétence du Président, des progrès ont été réalisés dans le domaine des dispositions concernant les problèmes alimentaires mondiaux et le développement agricole, ainsi que dans certains aspects du transfert des ressources à leur valeur réelle aux pays en développement. Nous soulignons les efforts déployés en vue de fixer des dates déterminées pour les négociations, mais nous devons reconnaître que nous avons été déçus pour ce qui est de la solution des autres problèmes. Cette déception est plus grande qu'auparavant en dépit des appels et des propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui constitue le cadre approprié pour un dialogue constructif qui vise à rétablir l'équilibre dans l'ordre économique international actuel et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international basé sur le droit et la justice et assurant la paix et la sécurité internationales. Cependant, ces suggestions se sont heurtées à l'intransigeance d'un certain nombre de pays industrialisés qui sont encore loin de répondre au défi et qui sont dépourvus de volonté politique; ce qui a abouti aux difficultés qui ont fait obstacle aux négociations dans de nombreux domaines, notamment dans celui de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels⁸; le renforcement de la capacité industrielle des pays en

⁸ Voir document A/10112, chap. IV.

développement; la solution des problèmes spéciaux et urgents auxquels ont à faire face les pays les moins avancés, enclavés, insulaires et les plus affectés des pays en développement; ainsi que la solution des problèmes concernant les courants commerciaux, le protectionnisme et les problèmes financiers et monétaires; et la limitation de la mainmise des institutions transnationales sur les ressources des pays et la violation du principe de la souveraineté sur les ressources naturelles.

138. L'échec du dialogue Nord-Sud a abouti à l'aggravation des problèmes économiques. La communauté internationale doit commencer une nouvelle phase de négociation sous l'égide des Nations Unies. Nous estimons nécessaire que le Comité plénier poursuive ses travaux et la préparation de la session extraordinaire de 1980, sur la base du principe de la pleine participation entre tous les pays en vue de parvenir à des résultats basés sur la solidarité entre les Etats, de manière à réaliser la stabilité et la sécurité économiques.

139. Nous considérons que la délégation des ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les négociations économiques au niveau international, qui doivent avoir lieu lors de la session extraordinaire de 1980, fournit un cadre pratique pour des négociations égales et définies dans le système des Nations Unies. Cette déclaration aura pour résultat une discussion en profondeur des problèmes majeurs dont les plus importants sont les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement, les problèmes financiers et monétaires. Elle permettra également la définition des objectifs de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, sans contradiction avec les autres négociations menées par les organes des Nations Unies.

140. Les Emirats arabes unis – pays en développement membre du mouvement des non-alignés – reconnaissent leurs responsabilités à l'égard de la communauté internationale, notamment des pays en développement. Ils contribueront à toute tentative collective de promouvoir l'idée de la coopération économique internationale, étant convaincus que la coopération est le pilier essentiel pour l'instauration d'une économie mondiale basée sur le droit, la justice et l'équité et que l'accès à un nouvel ordre économique ne peut avoir lieu que par des négociations sérieuses et constructives.

M. Ibrahim (Ethiopie), vice-président, prend la présidence.

141. M. BISHARA (Koweït) [interprétation de l'anglais] : Nous sommes arrivés à un stade où nous devons passer aux actes après des années de discussions et de négociations. La nécessité d'agir est maintenant tout à fait évidente; le monde ne peut plus souffrir de nouveaux délais dans la traduction des décisions en actes et des mots en actions.

142. Depuis la sixième Conférence des pays non alignés, à La Havane, des pourparlers sérieux se sont déroulés en vue d'arriver à un consensus sur les grands problèmes économiques mondiaux. Le principal progrès réalisé récemment à La Havane a été l'accord visant à inclure le problème de l'énergie dans les négociations; cela s'est fait avec la participation de ma délégation. C'est pourquoi le Groupe

des Soixante-Dix-Sept a présenté un projet de résolution [A/34/34, troisième partie, annexe I], qui contient tous les éléments des problèmes qui harcèlent l'économie mondiale.

143. Nous nous sommes toujours opposés à ce que l'on distingue le problème de l'énergie lors des discussions, mais nous sommes tout à fait de l'avis de ceux qui demandent que l'on discute tous les problèmes, y compris celui de l'énergie, dans le cadre d'une méthode d'approche globale de tous les problèmes du monde. Notre stratégie consiste à faire face aux problèmes sur une base mondiale; notre but est de parvenir à une réforme complète du système monétaire international – système qui ne doit pas être ébranlé par les fluctuations d'un seul produit de base. Les fluctuations des taux de change, l'inflation mondiale et l'érosion du pouvoir d'achat du dollar ont affaibli les avoirs et ajouté au fardeau qui pèse déjà sur les économies des pays en développement.

144. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a adopté, cela ne fait aucun doute, une nouvelle attitude pragmatique dans les négociations mondiales. Cela n'a ni rime ni raison d'attendre qu'un pays, tel le mien, continue de sacrifier ses avoirs précieux à seule fin de satisfaire la demande insatiable en énergie des pays développés, et au premier chef les Etats-Unis. Le Koweït est en faveur de toutes les mesures de conservation de l'énergie ainsi que de celles qui viseraient à réduire la consommation. Notre problème découle du fait qu'on nous demande de produire plus de pétrole que ne l'exigent nos besoins financiers immédiats. Si nous avons accru ainsi notre production, c'est surtout pour satisfaire la demande mondiale, parce que nous sommes conscients de nos responsabilités internationales et de nos obligations morales. Mais, nous ne pouvons nous faire complices de la politique de surconsommation ou d'accumulation de stocks dans les pays industrialisés, aux dépens de nos futures générations.

145. Dans sa déclaration à la 13e séance du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI, qui s'est tenue à Belgrade le 1er octobre, le Secrétaire général de l'OPEP a indiqué ce qui suit :

“La fourniture actuelle de pétrole par les pays de l'OPEP et son prix ne sont plus des problèmes pertinents. Le vrai problème réside dans la mesure dans laquelle les grands pays industriels consommateurs de pétrole réussiront à contrôler le côté demande de l'équation énergétique, c'est-à-dire les trois formes de demandes qui composent l'équation de l'offre et de la demande en matière de pétrole : la consommation actuelle, la reconstitution des stocks existants et l'accumulation de stocks à des fins stratégiques.

“Le marché pétrolier est passé d'une période de prétendu engorgement où la demande était supérieure à l'offre entre 1977 et le début de 1978, à une période de ralentissement entre la fin de 1978 et le début de 1979, en dépit du fait que la production de l'OPEP, dans la première moitié de 1979, a en fait dépassé la production au cours de la même période en 1978 de 1,7 million de barils par jour. Même pendant les deux premiers mois de cette année, avec l'arrêt des exportations iraniennes, la production de l'OPEP a dépassé celle des mêmes mois de 1978 d'environ 1 million de barils par jour. Ce sont là quelques-uns des nombreux signes indicateurs qui nous

amènent à penser que la pénurie de 1979 était fictive; elle a été créée par des manipulations de stocks dans les nations industrialisées.”

146. Les pays de l'OPEP ont pris l'initiative de garantir qu'ils satisferaient les besoins en pétrole des autres pays en développement tout en veillant à ce que les compagnies pétrolières et les commerçants ne leur imposent pas de prix excessifs.

147. Le nœud du problème réside dans la question de savoir comment les pays industriels arriveront à réduire leur surconsommation d'énergie. L'utilisation de l'énergie s'accompagne de beaucoup de gaspillage – et d'extravagances presque – et on assiste à une course tout à fait inutile à l'accumulation de stocks. Il est erroné de s'attendre que les pays producteurs de pétrole fournissent de l'énergie dans des quantités qui nuiraient à leurs intérêts nationaux. Certains d'entre eux, comme le Koweït, dépendent essentiellement du pétrole pour leur survie et la génération actuelle a le droit de suivre une politique de nature à garantir la poursuite de cette production pour les générations futures.

148. On a beaucoup parlé du recyclage des pétrodollars. Il serait vain d'esquiver le problème alors que la survie de l'homme est en jeu.

149. La politique du Koweït consiste à diversifier ses sources de revenus et ses investissements. Mais les investissements ne peuvent se situer dans le vide. Il faut créer l'atmosphère qui convient et offrir des stimulants. Nul ne saurait s'attendre que nous investissions dans un terrain voilé d'incertitude. Il faut disposer de garanties sûres pour la sécurité des investissements. Sinon, nos efforts seront vains. A La Havane, les pays non alignés ont approuvé ce raisonnement; il en a été de même pour le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il faut maintenant amorcer des mesures qui permettront de traduire cet accord en actes.

150. Il appartient à ceux qui sont en mesure de le faire de venir en aide aux pays en développement dans leurs programmes de progrès économique. Le Koweït ne le cède à personne dans ce domaine. Nous faisons partie des pionniers en matière de création de fonds nationaux pour l'assistance économique aux pays en développement. Nous comptons également parmi ceux qui versent les contributions les plus importantes aux fonds régionaux d'assistance économique. Le Comité financier de l'OPEP vient d'achever ses réunions de Vienne; au cours de celles-ci, il a décidé d'augmenter le capital du fonds de l'OPEP pour l'assistance aux pays en développement.

151. L'assistance totale apportée par les pays donateurs de l'OPEP aux pays en développement sous forme de pourcentage de leur produit national brut a augmenté, passant, pour la période 1972-1977, de 0,69 p. 100 à 2,01 p. 100, alors que celle du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a décliné, passant de 0,33 p. 100 à 0,32 p. 100.

152. Le dialogue Nord-Sud qui s'est déroulé à Paris a échoué parce que la volonté politique de restructurer l'économie mondiale a fait défaut. Certains des pays industrialisés ont pensé que le pétrole serait meilleur

marché et qu'il n'était donc pas nécessaire d'entamer un dialogue sérieux. La suite a montré à quel point ils s'étaient trompés. L'adoption d'une politique de palliatifs, qui ne s'attaque pas au vrai problème, a échoué parce qu'on a besoin non pas de palliatifs, mais d'un remède fondamental à long terme. Alors que les pays en développement ont énormément souffert de cette politique à courte vue, les pays industrialisés n'ont pas échappé non plus à ses effets. A cet égard, il faut rappeler la politique de protectionnisme avec les barrières commerciales contre les exportations des pays en développement. Cette politique a entraîné un déclin injustifié des recettes en devises des pays en développement.

153. Le Comité plénier, qui fut créé à la suite de l'échec des pourparlers de Paris, n'a pas réussi à mettre au point des mesures pratiques concernant la restructuration de l'économie mondiale. Nous reconnaissons la complexité des problèmes, mais nous pensons aussi qu'il est absolument injustifié de ne pas prendre immédiatement de mesures visant à alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Ce problème est trop grave et trop sérieux pour être renvoyé à de futures négociations. Les pays en développement ont essayé, entre autres, d'appeler l'attention du Comité plénier sur la gravité de la situation des pays sans littoral, des pays les moins avancés parmi les pays en développement et des pays insulaires en développement, mais ils n'ont pu obtenir un accord sur des mesures en vue d'alléger ces problèmes. C'est pourquoi il est maintenant important de discuter des négociations mondiales en séances plénières de l'Assemblée générale, organisme qui pourrait fournir le stimulant politique nécessaire pour assurer le progrès de ces négociations.

154. L'Assemblée générale a des responsabilités extrêmement lourdes. Au cours des futures négociations sur le dialogue, il faudra s'attaquer sérieusement aux cinq éléments suivants: premièrement, abolition des politiques commerciales restrictives et discriminatoires; deuxièmement, garantie de la stabilisation à des niveaux justes des prix des matières premières exportées par les pays en développement; troisièmement, appui au processus de développement économique des pays en développement et promotion du processus de transfert de techniques modernes vers ces pays à des prix équitables; quatrièmement, réexamen de la structure de la dette due aux pays développés, réduction du fardeau du service et du remboursement de cette dette; et, cinquièmement, courant des capitaux vers les pays en développement à des conditions qui ne relèvent pas de l'exploitation.

155. L'Assemblée examine donc en ce moment une question grave dont le succès ou l'échec affectera tous les pays, voire tous les particuliers. Nous devons donc l'aborder en étant bien déterminés à en assurer le succès.

156. M. d'ABZAC (Tchad) : Il me plaît d'abord de rendre un hommage mérité au Président du Comité plénier, M. Stoltenberg, dont le bon sens, la sagesse et les inlassables efforts ont permis d'éviter l'échec des négociations au sein du Comité.

157. Le Comité plénier, dont le mandat était de relancer le dialogue Nord-Sud pour la mise au point d'un nouvel ordre économique international, n'a pas pu, à cause de la

réticence de certains des négociateurs, aboutir pleinement dans sa tâche. Bien qu'il faille reconnaître quelques résultats appréciables, notamment en matière de transferts de ressources réelles aux pays en développement, des questions alimentaires et de développement agricole, nous aurions souhaité que le dialogue engagé soit un véritable dialogue qui débouche sur des conclusions positives pour l'ensemble des problèmes qui nous préoccupent, dans un esprit de justice et d'équité. Mais, comme l'ont dit, à juste titre, le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/34/1] et le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale dans sa déclaration à la 4^e séance de la Deuxième Commission, les négociations s'enlisent de plus en plus. Au lieu d'aller de l'avant, elles tendent à déboucher, fort malheureusement, sur des tensions et des conflits qui présagent, à notre sens, si cet état d'esprit persiste, une confrontation dont nul ne voudrait.

158. Comme nous n'avons jamais manqué de le mentionner, l'objet essentiel de nos discussions est de maîtriser les données qui ont remis en cause l'ordre économique actuel et d'apporter à cet ordre les correctifs nécessaires permettant à tous les pays du monde, développés et en développement, d'y participer équitablement et pleinement.

159. Malgré le peu d'empressement affiché par les pays développés lors des discussions au niveau du Comité plénier et au niveau de toutes les autres grandes rencontres de 1979, les pays en développement restent disposés, malgré tout, à poursuivre la concertation, dans l'espoir que la raison l'emportera sur l'obstination.

160. Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les chances accordées à la communauté internationale pour mettre un terme au désordre économique qui prévaut à l'échelon mondial sont nombreuses, mais le chemin parcouru est insignifiant.

161. Les pays en développement continuent de subir, impuissants, les méfaits de l'inflation, de la détérioration des termes de l'échange, qui mettent à dure épreuve leurs peuples. Notre propos n'est pas d'accuser ici un quelconque groupe de pays qui entraverait obstinément tout changement dans les rapports économiques mondiaux, mais plutôt d'indiquer que chacun doit tenir sérieusement compte de l'interdépendance de toutes les nations du monde.

162. Il est par conséquent de l'intérêt des pays développés eux-mêmes de favoriser la croissance des pays en développement, pour qu'ils puissent résoudre, à long terme, leurs propres problèmes et aussi, en retour, si les conditions le justifient, que les pays en développement tiennent compte des difficultés auxquelles se heurteraient les pays développés. La notion de l'interdépendance, si elle est perçue objectivement, devrait permettre un rapprochement global de tous les pays.

163. Nous souscrivons donc — pour que soient évités les errements du passé — à des négociations mondiales axées sur l'action portant sur l'ensemble des questions épineuses auxquelles la communauté internationale fait actuellement face — matières premières, problèmes énergétiques, échanges commerciaux, questions monétaires et approche du développement des pays en développement — et nous espérons que l'ensemble du texte du projet de résolution

présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept sera adopté par l'Assemblée générale.

164. Aussi, voudrions-nous attirer l'attention de l'Assemblée sur les problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral ou insulaires et des pays de la région soudano-sahélienne. Jusqu'à maintenant, ces groupes de pays n'ont pas bénéficié, comme il se devrait, des mesures spéciales prises en leur faveur. Pour les pays les moins avancés, une assistance massive de la communauté internationale, tant financière que technique, s'avère indispensable pour le redressement de leurs économies affectées plus que d'autres par la crise économique mondiale. Pour les pays sans littoral, il est fort regrettable que le Fonds spécial pour ces pays n'ait pas acquis, jusqu'à nos jours, des ressources financières suffisantes lui permettant d'être opérationnel.

165. La persistance du phénomène de la sécheresse dans les pays de la région soudano-sahélienne soumet les populations des régions touchées à des conditions de misère insupportables, alors que la solidarité des peuples du monde devrait permettre une amélioration substantielle de la condition de vie de ces populations.

166. Pour ces groupes de pays, il importerait que des engagements plus précis d'aide au développement soient pris au cours de négociations futures, si on ne veut pas voir l'Assemblée générale tenir une session extraordinaire consacrée au relèvement de ces pays.

167. Au mois d'août dernier, s'est tenue, à Vienne, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui a obtenu, de notre point de vue, des résultats encourageants, quoique insuffisants, pour la poursuite des négociations futures.

168. Les recommandations contenues dans le Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement⁹, adopté par cette conférence, devront faire l'objet d'une attention particulière par la levée de réserves formulées çà et là par certains pays ou groupes de pays. Ce programme d'action devra être mis en application d'urgence pour que les conditions propres à faciliter le transfert de technologie aux pays en développement et l'amélioration des moyens dont ceux-ci disposent en matière de recherche scientifique et technique permettent sans plus tarder l'utilisation de la science et de la technique pour le développement.

169. En guise de conclusion, je voudrais souligner qu'une chance supplémentaire est accordée à la communauté internationale pour des négociations que nous espérons franches et fructueuses, par la proposition tendant à transformer le Comité plénier en comité préparatoire des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980. Les perspectives économiques s'annoncent très sombres pour l'avenir. Les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies devront faire preuve de sagesse en prenant des engagements fermes au niveau des travaux

⁹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

préparatoires pour que la prochaine session extraordinaire aboutisse au succès, un succès qui soit profitable à tous.

170. M. OBEIDAT (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : La paix et la prospérité mondiale sont étroitement liées au degré de progrès et d'avancement économique et social. La paix est indivisible; il en est de même pour la recherche de l'élimination de la pauvreté, de la maladie, de l'analphabétisme dans un monde qui ne doit pas être divisé contre lui-même.

171. L'expérience des pays développés, soit dans leurs relations mutuelles, soit dans le cadre de leur communauté, nous ont appris que les politiques égoïstes et à courte vue ont mis le monde dans l'impasse au début des années 30.

172. Nous devons reconnaître que nous n'avons pas de traitements magiques qui instaurent ou réalisent un nouveau système économique juste. Le dialogue Nord-Sud n'a pas réussi à surmonter les obstacles qui doivent être aplanis par des efforts communs sincères.

173. Si le problème est celui de l'accroissement de la production avec une distribution plus juste, on devrait parvenir à sa solution dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Un nouvel ordre économique basé sur des principes de justice n'est pas seulement dans l'intérêt des pays en développement, mais également dans celui des pays développés.

174. Le monde a un besoin véritable de solutions radicales à long terme et non de palliatifs égoïstes provisoires.

175. Nous espérons que le Groupe des Soixante-Dix-Sept — dont la Jordanie fait partie — et qui a pris sur lui de préparer la stratégie de la session extraordinaire pour la troisième décennie du développement, soulignera que la participation du monde entier en tant que producteur et consommateur de produits et de services n'est pas seulement une question humanitaire dictée par la justice, mais a une importance extrême parce que c'est l'unique voie qui mène à l'amélioration des conditions d'existence et qui constitue un objectif commun aussi bien pour des pays développés que pour des pays en développement.

176. La Déclaration finale de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane, a souligné le fait que les problèmes économiques sont devenus plus complexes qu'ils n'avaient été à la cinquième Conférence au sommet.

177. Le fossé entre les pays développés et ceux en développement s'est élargi, sans compter la stagnation des pourparlers en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La Conférence a attiré l'attention sur le fait que les pays développés ont suivi une politique égoïste dans le traitement des problèmes économiques et que cela a abouti automatiquement à des conséquences néfastes immédiates pour les pays en développement, à travers le commerce international et les relations monétaires et financières.

178. La Jordanie, comme vous le savez, est un pays qui ne produit pas de pétrole et qui doit faire face à la hausse du prix de l'énergie au même titre que les autres pays qui ne produisent pas de pétrole. Mais il y a de nombreux produits

dans la fabrication desquels le pétrole entre à titre subsidiaire. Leur prix a également augmenté très fortement et il y a ceux qui veulent imputer cela à la hausse du prix du pétrole.

179. Par contre, beaucoup seront d'accord avec moi pour dire que le baril de pétrole, qui coûte à l'heure actuelle 18 dollars, se vendra, après sa transformation en engrais, en produits chimiques, en plastiques, en habits et autres produits, cent fois son prix. Qui paie ce prix ? Les pays en développement, naturellement.

180. La hausse du prix d'un seul article n'est pas le motif de la situation économique actuelle. Mais les victimes ont été les pays qui produisent uniquement cet article ou bien un seul article.

181. L'instauration d'un nouvel ordre économique international doit tenir compte de tous les produits et non pas seulement d'un seul. Dans le Plan d'action de Buenos Aires¹⁰, adopté à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, à laquelle a participé le Prince héritier du Royaume hachémite de Jordanie, on a souligné la nécessité urgente de créer des centres régionaux de recherche technologique, et la création d'institutions pour le transfert de la technologie des pays développés aux pays en développement. Le Prince héritier a souligné¹¹, à cette conférence, la question de "l'exode des capacités" qui fait obstacle à la création de centres de transfert de la technologie. Nous espérons qu'une attention spéciale sera accordée lors de la session extraordinaire de 1980.

182. L'instauration d'un nouvel ordre économique international sain ne peut être réalisée si la confrontation se poursuit entre les nantis et les démunis, ce nouvel ordre pourrait s'instaurer seulement par un dialogue constructif et fructueux qui tienne compte des intérêts communs et des principes de justice.

183. Les pays développés doivent donc faire preuve d'une plus grande souplesse et d'une plus large compréhension et ils doivent agir de manière plus noble pour faire face à la crise actuelle.

184. Les groupes de travail nécessaires à la préparation de la nouvelle stratégie économique doivent être pratiques et demander aux pays en développement de mettre à la disposition des experts du Groupe des Soixante-Dix-Sept les objectifs, les priorités et les besoins tels que définis dans leur plan de développement; ainsi, la communauté internationale pourrait accorder la priorité à leur mise en œuvre.

185. J'aimerais souligner que l'assistance accordée par les pays développés aux pays en développement ne dépasse guère 0,13 p. 100 de leur produit national brut. J'aimerais rappeler, en même temps, que M. Paul Hoffman, ancien directeur du plan Marshall et ancien administrateur du PNUD, a dit que l'assistance américaine était tout simple-

¹⁰ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), troisième partie, chap. I.

¹¹ *Ibid.*, annexe III.

ment un facteur auxiliaire, mais le miracle qui s'était opéré en Europe était dû aux peuples européens qui avaient exécuté le véritable travail de reconstruction.

186. Sa Majesté le roi Hussein a déclaré à l'Assemblée générale, le 25 septembre 1979, au cours du débat général :

“Nous sommes pour un dialogue honnête et fécond entre le Sud et le Nord, entre le monde industrialisé et les pays moins fortunés qui cherchent à réaliser des progrès comparables. Nous sommes pour le nouvel ordre économique international dans toutes ses manifestations : une interaction équitable parmi toutes les nations; une base nouvelle pour le commerce international; le transfert de ressources des pays développés aux pays en développement; la mise en place de techniques dans les pays en développement qui en ont le plus besoin; la fourniture effective l'aliments aux pays les plus pauvres et les moyens de produire en plus grande quantité leurs propres aliments; la diffusion des connaissances et de l'éducation; la solution effective du problème du logement et de l'habillement; la fourniture de soins médicaux; et la défense de la dignité individuelle. Nous sommes partisans de concevoir le monde entier en tant qu'unité indivisible pour ce qui est des ressources, des aspirations, de la paix et de la solution des problèmes. Nous sommes partisans de placer les ressources de l'humanité au service du progrès et d'une vie éclairée pour l'humanité tout entière.” [7e séance, par. 15.]

187. M. THUNBORG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Le présent débat compte parmi l'un des derniers auquel procédera l'Assemblée générale dans les années 70. Il est donc raisonnable d'examiner l'objet de notre discussion à la lumière de l'expérience du passé, comme de notre future attente. La proposition importante présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant des négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement doit être considérée comme s'inscrivant dans l'ensemble de nos problèmes économiques. Il faut que tous les pays s'efforcent consciemment de résoudre ces problèmes qui, en fait, sont des problèmes communs.

188. A la fin des années 70, nous voyons que les objectifs traditionnels de la politique économique – croissance, plein emploi, équilibre interne et externe – sont devenus de plus en plus difficiles à atteindre. Les économies de marché des pays développés font face à une croissance trop lente, à une inflation beaucoup trop élevée et à un chômage sérieux. Les prix du pétrole, qui ont augmenté brusquement, sont venus compliquer ces problèmes. Mais il serait trop facile d'expliquer nos difficultés actuelles en se référant seulement au prix du pétrole. De nombreux problèmes existaient déjà avant 1973.

189. Nous, les pays développés, devons comprendre que notre sort et notre avenir sont liés de façon indissoluble à ceux des pays en développement. Un nouvel ordre économique international est en train de naître sous la pression des événements. L'interdépendance des nations confère à nos recherches concernant la nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80 une importance toute particulière. Nous avons besoin de la

stratégie pour servir de cadre à notre coopération, d'une stratégie qui puisse établir les buts et objectifs et le montant de nos efforts visant à améliorer le développement économique et social des pays en développement.

190. Tous les gouvernements ici représentés ont un devoir fondamental, à savoir, améliorer les conditions de vie de leurs populations. A cette fin, nous avons besoin d'un système international stable et fonctionnant convenablement. Tel est notre intérêt commun primordial, qui doit servir de base et de cadre à une négociation mondiale.

191. Je voudrais maintenant borner mes commentaires à deux des problèmes centraux qui se trouveront au cœur de l'ordre du jour des négociations mondiales : l'énergie et le transfert des ressources. Cependant, il ne faut pas croire que je souhaite voir limiter les négociations mondiales à ces domaines seulement.

192. Je parlerai tout d'abord de l'énergie. Personne aujourd'hui, je pense, n'ignore l'importance d'une fourniture adéquate et stable d'énergie aux fins du développement économique et social. Je pense que bien peu aujourd'hui ne reconnaissent pas les redoutables problèmes à long terme auxquels font face tous les pays dans le domaine de l'énergie, lorsqu'ils s'efforcent d'éviter une situation où le coût et la disponibilité de l'énergie viennent faire obstacle à leur croissance économique.

193. L'énergie est un domaine qui exige la coopération internationale. Nous nous réjouissons donc que l'énergie ait été proposée comme question importante devant faire l'objet de négociations mondiales. Le problème de l'énergie a été traité par de nombreux orateurs au cours du débat général. Le Président du Mexique a fait une déclaration intéressante sur cette question [11e séance] et il a appelé notre attention sur plusieurs problèmes auxquels nous faisons face dans ce domaine.

194. Ce qui nous a frappés, en examinant les déclarations faites sur l'avenir du monde dans le domaine de l'énergie par les représentants des pays développés et des pays en développement, par les pays producteurs de pétrole aussi bien que non producteurs, c'est de constater qu'il y a un accord de base concernant la nature mondiale du problème et le nombre des politiques à adopter.

195. Tous les pays partagent la responsabilité d'assurer un équilibre raisonnable entre l'offre et la demande d'énergie. Les pays industrialisés ont une responsabilité particulière dans ce domaine, parce qu'ils sont grands consommateurs de pétrole importé et ont un grand potentiel d'épargne de l'énergie. Conscients de ce fait, plusieurs pays industrialisés ont considérablement renforcé leur politique de conservation et de développement de l'énergie au cours des dernières années.

196. J'espère qu'il nous sera possible de nous mettre d'accord au sujet de nos problèmes d'énergie à long terme et des mesures à prendre pour favoriser la conservation et le développement de l'énergie, en tenant compte des intérêts de tous les pays. J'espère qu'il sera possible de réduire l'incertitude et d'améliorer les prévisions, dans tous les pays, dans ce secteur crucial. J'espère aussi que l'on pourra arriver à un accord sur les mesures particulières à prendre pour résoudre le problème de l'énergie des pays en

développement importateurs de pétrole. Enfin, j'espère que nous pourrions trouver un moyen réaliste et efficace de faire participer l'Organisation des Nations Unies à ces activités.

197. En second lieu, ma délégation, dans l'intervention qu'elle a faite lors du débat général à la Deuxième Commission¹², a parlé en détail de la question du transfert des ressources. Je me contenterai de faire remarquer brièvement que le transfert des ressources sous forme d'assistance joue un rôle vital dans les programmes de développement des pays les plus pauvres. Les pays à revenus moyens, pour maintenir à la longue le taux de croissance à un niveau raisonnable, devront avoir accès au financement du développement et il faudra qu'on leur octroie des prêts commerciaux à plus long terme que par le passé. A cet égard, il faudra redoubler d'efforts et prendre des initiatives nouvelles.

198. La résolution adoptée à la cinquième session de la CNUCED, relative au transfert des ressources réelles — le "transfert massif de ressources"¹³ — pourrait servir de base à de nouvelles initiatives orientées vers l'action en vue d'accélérer le développement dans les pays en développement et d'aider à stimuler l'activité économique mondiale dans une perspective à plus long terme.

199. Les récentes réunions du FMI et de la Banque mondiale à Belgrade, ont confirmé que les questions monétaires internationales affectent maintenant toutes les nations. A cette occasion, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté au Comité du développement un programme d'action pour une réforme monétaire internationale. A notre avis, les institutions de Bretton Woods constituent les organes appropriés pour discuter des questions monétaires. Les propositions seront examinées plus en détail et il est trop tôt pour exprimer une opinion quant à leur fond. Mais, dans tous les cas, la discussion qui s'est déroulée lors des réunions de Belgrade et les actions consécutives auront des incidences sur nos présentes délibérations à l'Organisation.

200. Etant donné la grande importance du transfert des ressources et des techniques, il semblerait utile d'examiner davantage le potentiel positif que représentent les investissements privés directs, tout en veillant à éviter leurs effets négatifs. Le travail en vue d'établir un code de conduite pour les sociétés transnationales pourrait permettre d'élaborer un cadre plus stable pour la coopération internationale dans ce domaine.

201. En ce qui concerne ces questions, de même que d'autres questions de fond, il pourrait être facile de déterminer des domaines d'action. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer les difficultés que représente l'examen de ces questions dans une négociation de ce genre. Cela s'applique également à plusieurs problèmes de procédure.

202. Des négociations mondiales ne produiront pas nécessairement des remèdes immédiats pour tous les problèmes urgents qui se posent. Cela peut s'appliquer tant aux

problèmes immédiats de la fourniture d'énergie qu'aux graves dangers que pose, pour les efforts de développement de nombreux pays en développement, la détérioration de la balance des paiements de ces pays. Si des négociations mondiales devaient finalement contribuer à la solution à long terme de ces problèmes, il n'en serait pas moins peu réaliste de s'attendre à ce qu'elles leur apportent à tous un remède immédiat.

203. Le stade préparatoire devrait permettre d'établir un ensemble des conditions réalistes pour régir les nouvelles négociations et trouver des orientations offrant de plus grands espoirs d'aboutir à des résultats. Cela signifie que nous devons nous montrer sélectifs en établissant notre ordre du jour, que nous devons éviter les doubles emplois, utiliser au maximum les instances existantes aux Nations Unies et adopter des procédures efficaces.

204. En établissant les priorités de ces négociations, n'oublions pas que toutes les parties devront obtenir des avantages dans une négociation fondée sur le principe des intérêts mutuels à long terme dans le cadre d'un nouvel ordre économique international.

205. Il faut s'efforcer à tout prix d'éviter que des négociations mondiales fassent double emploi ou gênent les négociations qui se déroulent actuellement dans le cadre du système des Nations Unies. Les négociations qui auront lieu dans d'autres instances devront, au contraire, être encouragées et facilitées par les négociations à l'échelon mondial, comme le souligne le projet de résolution présenté au Comité plénier par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

206. Les nouvelles négociations devraient, dans toute la mesure possible, se dérouler dans le cadre des organes existants des Nations Unies. Il faudrait aussi essayer de trouver un système décentralisé pour les discussions. L'énergie, en particulier, nécessitera des arrangements spéciaux. A notre avis, le Comité plénier peut jouer un rôle central pour les négociations et leur préparation efficace.

207. Parmi les autres questions qu'il faudra discuter et sur lesquelles il faudra se mettre d'accord, il y a les calendriers et la procédure. Le calendrier des réunions économiques et sociales aux Nations Unies dépasse, depuis longtemps, les possibilités des Membres et du Secrétariat. En fait, je crois même que l'effet combiné du nombre accru de réunions et d'une procédure moins efficace a nui, dans bien des cas, à notre objectif. Essayons donc d'aborder les nouvelles négociations avec un nouveau sens de l'urgence du problème et de notre responsabilité.

208. La proposition faite au Comité plénier par le Groupe des Soixante-Dix-Sept recommande que la nouvelle série de négociations ait lieu simultanément sur les différentes questions. A notre avis, cette méthode devrait être appliquée avec souplesse, de façon à éviter des liens qui pourraient compromettre inutilement les bénéfices généraux que nous espérons tirer de ces nouvelles négociations.

209. On a proposé que les recommandations finales relatives à la tenue de négociations mondiales soient présentées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Comme le stade préparatoire jouera un rôle très important, il semblerait réaliste d'avoir cette session extraordinaire pendant l'automne de 1980.

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Deuxième Commission, 17e séance, par. 8 à 21 et ibid., Deuxième Commission, Fascicule de session, rectificatif.*

¹³ *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I: Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 129 (V), par. 19 et 20.*

210. Il est naturel de comparer les nouvelles négociations que l'on propose à la Conférence sur la coopération économique internationale. Un observateur bien placé venant d'un pays en développement a qualifié l'exercice de la Conférence de fin du commencement. Il a également conçu que, en vue d'arriver à des résultats pratiques, les futurs dialogues auront besoin d'une volonté politique bien

plus forte, d'un esprit de coopération beaucoup plus grand, d'une confiance mutuelle plus profonde, de meilleurs talents de négociation, d'une direction plus vigoureuse et d'un réalisme plus sobre que ceux qui se sont manifestés à la Conférence. Il ne faut pas l'oublier.

La séance est levée à 17 h 40.